

# ASSEMBLEES GENERALES DE L'ANMSCCT ET DE L'ANMSM DU 12 MAI 2005

<b>Allocutions de bienvenue</b>	<b>1</b>
Didier BOROTRA	
Président de l'ANMSCCT Sénateur-Maire de Biarritz	
Gilbert BLANC-TAILLEUR	
Président de l'ANMSM	
 <b>ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANMSCCT</b>	
<b>Ouverture</b>	<b>5</b>
Michel LEJEUNE	
Député-Maire de Forges-Les-Eaux	
<b>Rapport moral</b>	<b>6</b>
Philippe MOST	
Secrétaire Général de l'ANMSCCT, Maire de Royan	
<b>Rapport financier</b>	<b>14</b>
Marc FRANCINA	
Trésorier, Député-Maire d'Evian-les-Bains	
<b>Certification et approbation des comptes</b>	<b>16</b>
 <b>LE TRIPYQUE RURAL, LITTORAL ET THERMAL</b>	
<b>Travaux de la Commission des Villages Touristiques</b>	<b>18</b>
Sylvain DENOYELLE	
Président de la Commission des Villages Touristiques, Maire de Nonsard-Lamarche	
<b>Quel avenir pour le littoral ?</b>	<b>20</b>
Jean-Michel COUVE	
Député-Maire de Saint-Tropez	
<b>Impact des politiques territoriales sur le secteur thermal</b>	<b>24</b>
Rolland CASTELLS	
Marie de Bagnères-de-Bigorre	
François VICTOR	
Consultant, Cabinet Détente	
 <b>FINANCES LOCALES : QUELLES PERSPECTIVES ?</b>	
<b>La réforme des finances locales</b>	<b>29</b>
Marc FRANCINA	
Trésorier de l'ANMSCCT, Député-Maire d'Evian	

<b>Les politiques européennes en faveur du développement régional</b>	<b>30</b>
Maria CARVALHO	
Chef d'Unité adjointe à la Commission Européenne	
<b>Le point de vue de la Direction Générale des Collectivités Locales</b>	<b>34</b>
Dominique SCHMITT	
Directeur Général des Collectivités Locales	
<b>Questions-réponses</b>	<b>37</b>
<b>Remise des Prix Tourisme et du Trophée de l'Escale</b>	<b>41</b>
<b>Allocution de Léon BERTRAND, Ministre Délégué au Tourisme</b>	<b>46</b>

## **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANMSM**

<b>Ouverture</b>	<b>49</b>
Gilbert BLANC-TAILLEUR	
Président de l'ANMSM	
<b>La loi sur l'eau et les milieux aquatiques</b>	<b>49</b>
Pierre JARLIER	
Sénateur du Cantal, Rapporteur pour avis du projet de loi	
<b>Relancer les classes de découverte</b>	<b>53</b>
Béatrice PAVY	
Député de la Sarthe et auteur d'un rapport parlementaire	
« Classe de découverte, sorties pédagogiques et voyages scolaires »	

## **LA LOI DTR ET LA REFORME DE LA PROCEDURE UTN**

<b>Les enjeux d'une réforme</b>	<b>57</b>
Charles-Ange GINESY	
Vice-Président et Maire de Péone-Valberg	
<b>Présentation de la loi sur les territoires ruraux</b>	<b>61</b>
Michel BOUVARD	
Député de la Savoie, Président de la Commission permanente	
du Conseil National de la Montagne	
<b>Rapport financier</b>	<b>65</b>
Jean-Henri MIR	
Trésorier et Maire de Saint-Lary-Soulan	

## **Allocutions de bienvenue**

**Didier BOROTRA**  
Président de l'ANMSCCT

**Gilbert BLANC-TAILLEUR**  
Président de l'ANMSM

### **Didier BOROTRA**

Je déclare ouverte les Assemblées Générales de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT) et de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), même si l'Assemblée Générale de l'ANMSM aura lieu cet après-midi.

### **I. Présentation de la matinée**

Monsieur Michel Lejeune, Député-Maire de Forges-Les-Eaux, animera les débats de cette matinée. Je tiens à souligner devant vous la qualité de son travail auprès de notre association et je le remercie d'être intervenu avec efficacité auprès de la Présidence de l'Assemblée nationale afin que nous puissions nous réunir ce jour dans cette salle. D'ailleurs, la Présidence nous accueillera tout à l'heure à l'Hôtel de Lassay où nous aurons l'occasion de déjeuner, puis d'écouter l'intervention de Monsieur Léon Bertrand, Ministre Délégué au Tourisme.

Compte tenu de la difficulté que nous rencontrons à obtenir une salle au Sénat, même lorsque nous sollicitons ses services une année à l'avance, nous devons mesurer la chance qui est aujourd'hui la nôtre. Le Palais du Luxembourg ne me paraît pas être davantage recherché que le Palais Bourbon ; les salles y sont peut-être tout simplement plus petites et moins nombreuses.

A ma suite, Monsieur le Président de l'ANMSM, qui co-préside avec moi cette Assemblée Générale, prononcera son allocution de bienvenue. Je l'invite à prendre le temps qu'il estimera nécessaire. Comme le spécifie le programme qui vous a été communiqué, l'ouverture de l'Assemblée Générale Statutaire s'ensuivra.

### **II. L'ANMSCCT et l'ANMSM : une démarche et des intérêts communs**

Je voudrais souligner dès à présent la nouveauté que constitue l'organisation d'une Assemblée Générale commune à nos deux associations.

Je crois, Monsieur Blanc-Tailleur, que notre initiative ne doit rien au hasard. Nos associations défendent en effet les mêmes intérêts et bien souvent, comptent en leur sein les mêmes membres. Il me paraît donc tout à fait normal que nous travaillions ensemble et que nous adoptions des démarches communes auprès des pouvoirs publics.

Certes, nous recouvrons chacun une part différente de la réalité du tourisme en France ; la montagne en est une, mais le thermalisme ou bien le tourisme rural en sont d'autres. Nous nous

heurtons cependant aux mêmes difficultés et notamment à l'absence d'attention de la part de certains ministères. En travaillant main dans la main, si j'ose m'exprimer ainsi, nous renforcerons inévitablement notre poids et en retour l'écoute que l'on voudra bien nous accorder.

D'autres collaborations devraient suivre. Au cours de cette matinée, Monsieur le Secrétaire Général vous soumettra d'ailleurs une proposition allant dans ce sens. Sous réserve de votre accord, il est prévu que nous tenions une Assemblée Générale commune en 2006 ainsi qu'en 2007.

### **III. Les difficultés financières**

Nous concentrerons aujourd'hui notre attention et nos réflexions sur les problèmes financiers rencontrés par les communes. Je souhaite aborder ce thème devant vous dès maintenant, afin que nous ne perdions pas de temps.

Nous recevrons tout à l'heure le directeur Général des collectivités locales ainsi qu'un représentant de l'administration de l'Union Européenne qui évoquera notamment les nouvelles orientations du FEDER et qui par la même occasion tâchera de répondre à nos inquiétudes.

Notre association avait espéré que la réforme de la dotation globale de fonctionnement s'accompagnerait d'une reconnaissance du caractère spécifique des communes touristiques qui aboutirait à l'octroi de dotations supplémentaires. Cela aurait permis à nos communes de faire face à leurs charges dans un premier temps, et dans un deuxième temps de mener des politiques d'investissement plus dynamiques. Dans la situation de concurrence exacerbée à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés à l'intérieur du territoire national mais aussi en Europe, avec l'Espagne ou l'Italie, cette évolution apparaissait d'autant plus nécessaire.

La réforme de la DGF modifie la donne, en particulier pour les petites communes de notre association. Les grandes communes touristiques, réputées plus riches mais davantage soumises à la concurrence, que je viens d'évoquer, font face à des contraintes supplémentaires. Force est de constater que cette réforme n'a pas apporté une réponse adéquate aux problèmes que nous rencontrons.

Les Présidents d'associations de maires sont intervenus auprès du Ministre du Budget pour obtenir dans le calcul de la DGF une représentation plus importante des résidences secondaires, ce qui aurait permis d'adapter les financements à nos besoins réels. Il nous a été opposé une fin de non-recevoir même si nos arguments ont été jugés convaincants. La réforme de la répartition de la part forfaitaire de la DGF, la plus importante de la dotation de l'Etat, empêchait peut-être la mise en place d'une autre réforme au profit des communes touristiques et au détriment des autres.

J'ajoute que le problème financier ne se réduit pas à la question des dotations de l'Etat. Il me semble d'ailleurs que nous ne pouvons plus rien attendre de lui : les engagements pris dans le cadre des contrats de plan et des contrats d'agglomération n'ont en effet pas été respectés. Il nous appartient de trouver ailleurs des ressources et d'analyser la situation globale des communes afin d'inventorier toutes les dotations de droit commun dont celles-ci tirent parti. Certaines de ces dotations ne sont pas négligeables, notamment la DSU pour des communes à forte population et comprenant des quartiers défavorisés.

Dax et Biarritz ont apporté mais aussi reçu une contribution au titre de la DSU. Cependant, lorsque les paramètres de répartition ont été modifiés, nos deux communes ont été jugées trop riches pour

bénéficier de la réforme alors que les paramètres sociaux nous étaient favorables. Le maire de Dax n'a certainement pas oublié cela.

La DSR est aussi concernée par ces évolutions.

Dans les intercommunalités et notamment dans les communautés d'agglomération, d'après les critères retenus dans la loi, les dotations de solidarité bénéficient à des communes comme les nôtres où la population DGF est supérieure en nombre à la population résidente.

En règle générale, les services de l'Etat considèrent que nos communes sont favorisées en termes de dotation. Mais à titre personnel, je ne crois pas cela exact.

Les ressources supplémentaires à notre disposition ne suffisant pas à couvrir toutes nos charges, il importe que nous engagions tous ensemble une réflexion globale sur le sujet afin de dégager de nouveaux moyens d'action et donc de nouvelles recettes. L'activité touristique peut fournir me semble-t-il, une réponse adéquate au problème ainsi posé.

Vous aurez certainement l'occasion d'aborder ce thème plus en détail au cours de cette matinée. Malheureusement, je ne pourrai pas rester suffisamment longtemps parmi vous. Je ne doute pas que Messieurs Lejeune et Francina qui animeront la séance, ainsi que Monsieur le Maire de Deauville Philippe Augier, qui la présidera à ma place, recueilleront vos réflexions sur ce sujet tout à l'heure.

Je souhaite pour ma part que notre association se mobilise et adopte une attitude plus offensive, notamment en direction des pouvoirs publics.

Le Président Bonnet a organisé avec panache pendant de longues années la défense des communes touristiques ; je tiens à lui rendre hommage aujourd'hui. Au vu des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui, il importe que nous nous inspirions de cet exemple.

Je vous remercie de votre attention.

### **Gilbert BLANC-TAILLEUR**

Je voudrais simplement exprimer ma satisfaction de voir nos deux associations réunies aujourd'hui.

L'organisation de cette Assemblée Générale commune démontre l'excellente coopération entre nos deux associations mais témoigne aussi d'une certaine communauté d'intérêts. Nous avons chacun nos spécificités mais à l'évidence, nos communes présentes sur le littoral ou bien en montagne représentent le même enjeu pour le tourisme français.

Je vous souhaite à tous une bonne journée.

### **Didier BOROTRA**

Je tiens à rappeler, Monsieur Blanc-Tailleur, que votre association joue un rôle fondamental en faveur du développement des communes de montagne. Permettez-moi de rendre hommage à votre action.

Nous laissons à présent la parole à Monsieur Lejeune.

**Michel LEJEUNE**

Je vous remercie Messieurs les Présidents pour les propos que vous venez de tenir.

J'y apporterai simplement une précision : mes collègues Député-Maire présents aujourd'hui sont intervenus avec moi pour obtenir cette salle. Le mérite ne peut m'en revenir intégralement. De votre part, je leur exprime donc ma gratitude.

# Assemblée Générale de l'ANMSCCT

## Ouverture

**Michel LEJEUNE**  
**Député-Maire de Forges-Les-Eaux**

Le programme est le suivant : la présentation du rapport moral puis celle du rapport financier interviendront d'ici quelques instants. Puis nous aborderons successivement deux thématiques très importantes eu égard aux perspectives tracées par notre Président : « le triptyque rural, littoral et thermal » suivi des « finances locales ».

Je vous informe qu'un point-presse aura lieu ensuite dans la salle où nous nous trouvons actuellement. Pour celles et ceux qui restent déjeuner, je vous rappelle que nous devrons nous rendre aux alentours de 12 heures 15 dans les salons de la Présidence de l'Assemblée nationale.

Nous procéderons alors à la désignation des gagnants et à la remise des prix Tourisme et du Trophée de l'Escale. Monsieur Léon Bertrand, Ministre Délégué au Tourisme nous rejoindra et fera une allocution.

Après le déjeuner, Monsieur Blanc-Tailleur ouvrira l'Assemblée Générale de l'ANMSM.

## **Rapport moral**

**Philippe MOST**  
**Secrétaire Général de l'ANMSCCT, Maire de Royan**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Maires, chers collègues, Mesdames, Messieurs, je suis heureux d'ouvrir notre Assemblée Générale statutaire, qui, pour la première fois, est organisée conjointement à celle de l'Association des Maires des Stations de Montagne. Notre association regroupe, parmi ses 1 100 membres répartis sur l'ensemble du territoire, les stations de montagne, et nous traitons comme nous le verrons tout au long de cette journée, beaucoup de dossiers en commun.

Au nom de vous tous, je souhaite remercier Michel Lejeune, Député-Maire de Forges-Les-Eaux, qui a rendu possible l'organisation de cette journée dans l'enceinte du Palais Bourbon et qui animera cette matinée de travaux. Je remercie en outre nos partenaires pour leur soutien : Dexia Crédit Local, l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, Primagaz ainsi que la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, le rapport moral sera beaucoup plus court qu'à l'accoutumée : je ne présenterai que l'essentiel des faits ayant marqué la vie de notre Association depuis le Congrès de Biarritz.

### **I. Vie de l'Association**

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles communes, que nous avons accueillies cette année : Martigues, Balazuc, Baudreix et Entre-Deux, une ville de la Réunion.

Je vous informe avec tristesse du décès de Claude Massoure, qui était Maire de Luz-Saint-Sauveur et Vice-Président de notre association, où il représentait les stations de montagne. Monsieur André Périllat-Amédé, Maire du Grand-Bornand, a été coopté par le Conseil d'Administration hier soir pour le remplacer. Je vous demande de ratifier cette décision.

### **Didier BOROTRA**

Permettez-moi de prendre la parole et de présenter brièvement Monsieur Périllat-Amédé. Je connais bien son parcours. Le dynamisme dont il a fait preuve au service de sa commune légitimait le choix que nous avons fait. Je suis persuadé qu'il saura se montrer tout aussi efficace en tant que Vice-Président au sein de notre association.

*Monsieur André Périllat-Amédé est élu Vice-Président de l'ANMSCCT à l'unanimité.*

### **Philippe MOST**

Je voudrais également vous signaler que notre Président a été désigné membre du Conseil d'Administration d'ODIT France, groupement né en janvier dernier de la fusion de l'AFIT et de

l'ONT. Nous serons ainsi étroitement liés aux actions de cette nouvelle plate-forme stratégique de l'offre touristique.

## **II. Les actions de l'Association**

### **1. *France-tourisme* et site internet**

Vous recevez tous les deux mois *France-tourisme*, notre journal d'information, qui a récemment évolué : de nouvelles rubriques sont apparues et les adhérents peuvent dorénavant échanger leurs points de vue.

Vous êtes de plus en plus nombreux à visiter notre site internet [www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net), et à nous laisser des messages. Nous tâchons de réactualiser régulièrement les informations et de vous répondre dans les meilleurs délais. J'invite chacun des membres de notre association à nous communiquer son adresse e-mail en cliquant sur l'onglet « contactez-nous ». En une année, le nombre de visiteurs s'est accru de plus de 50 %.

### **2. La commission des villages touristiques**

Parmi nos autres activités, la commission des villages touristiques rassemble 60 maires. Je vous rappelle qu'elle a été créée en 2001 et que notre collègue Paul Reynal, Maire d'Ayen, l'a présidée jusqu'à la fin de l'année 2004. Sylvain Denoyelle, Maire de Nonsard-Lamarche, en a désormais la charge ; il nous fera d'ailleurs un point tout à l'heure sur le fonctionnement de cette commission.

### **3. Elaboration d'une charte de bonne conduite des stations touristiques**

Notre association a recruté une stagiaire, Aurélie Kedinger, étudiante à la Sorbonne qui travaille sur une charte de bonne conduite à destination des stations touristiques afin que celles-ci respectent des objectifs de développement durable.

Cette charte fera l'objet d'une présentation au mois de décembre prochain dans le cadre de la Commission Environnement, avec le soutien du Ministère du Tourisme.

### **4. Le rôle des délégués régionaux**

Les délégués régionaux servent en quelque sorte de relais entre les adhérents et la direction. Ils ont la possibilité de rendre compte des difficultés rencontrées sur le terrain et d'organiser des séances de travail avec notre équipe permanente.

### **5. Organisation de journées de travail**

Depuis notre précédente Assemblée Générale, une journée de travail portant sur les produits touristiques s'est déroulée le 18 juin à Fraisse-sur-Agout dans l'Hérault ; une autre, la dernière en date, a eu lieu le 14 avril à Fouesnant, en Bretagne.

D'autres seront prochainement organisées, notamment une dans la Meuse. Si vous souhaitez la présence de membres du bureau au cours de ces manifestations, je vous invite à nous solliciter.

## **6. Participation à des manifestations**

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas renouveler notre participation au Congrès des Maires qui se tient chaque année au mois de novembre à Paris. Le coût très élevé de cette opération et son manque d'efficacité imposaient une telle décision.

Par contre, comme durant les années précédentes, un grand débat sera organisé dans l'enceinte du Congrès pour les adhérents et des « points forts » seront proposés chez nos partenaires.

## **7. Prix Tourisme et Trophée de l'Escale**

Avec le soutien de ceux-ci et pour la sixième fois, notre association attribuera les prix Tourisme, qui met à l'honneur des réalisations touristiques récentes de ses communes adhérentes. Cette année, nous avons créé avec Primagaz et le Yacht Club de France, le Trophée de l'Escale qui récompense la qualité des installations portuaires de plaisance en France. Personne ici n'ignore la part fondamentale de ces installations dans l'activité touristique. Au passage, je souligne combien nous avons été frappés par la diversité et la qualité des dossiers reçus.

Monsieur Lejeune vous a indiqué précédemment que cette remise des prix se tiendra pendant le déjeuner.

## **III. Nos préoccupations et les dossiers de l'association**

L'ANMSCCT mène de nombreuses actions pour défendre les intérêts de ses adhérents et tenter de résoudre leurs problèmes.

### **1. Les difficultés financières des communes**

Au premier rang de nos préoccupations figurent les questions financières, sur lesquelles notre Président est intervenu tout à l'heure. Je dirai simplement pour ma part que la nouvelle réforme de la dotation globale de fonctionnement a accentué les incertitudes. Notre association envisage de mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier cette question.

La rentabilité de la taxe de séjour reste très faible : le produit perçu par 2 047 collectivités s'est élevé en 2002 à seulement 117 millions d'euros.

La même année, la réforme de la loi de finance, qui avait prévu l'assujettissement de la taxe aux seuls hébergements marchands, a conduit à l'augmentation du nombre de fraudes. Je crois à titre personnel qu'il importe de revenir sur ce problème et d'y trouver le plus rapidement possible une solution.

D'autres dossiers appellent également notre attention.

## 2. La réforme des stations classées

L'ANMSCCT demande depuis longtemps la mise en place d'une réforme des stations classées. Le Ministre Délégué au Tourisme en a retenu le principe et le 28 février dernier, les associations d'élus se sont réunies sous son égide.

Un consensus s'est dégagé parmi les participants, notamment sur les points suivants : le périmètre communal, la prise en compte de la commune et non pas de l'intercommunalité, la procédure déconcentrée avec une décision nationale, la limitation du délai d'instruction et enfin le classement temporaire et révisable.

Depuis lors, le Ministre a rencontré les fédérations professionnelles ; et prochainement, un projet de loi devrait voir le jour.

## 3. La réhabilitation de l'immobilier de loisir

Notre association, de même que l'ANEM et l'ANMSM, a accueilli favorablement l'adoption par le Parlement d'un projet de loi portant sur le développement des territoires ruraux et comportant une mesure fiscale très attendue. Celle-ci devrait en effet relancer les Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs, c'est-à-dire les ORIL. Les propriétaires de logements dans les stations du littoral, de montagne ainsi que dans les stations thermales bénéficieront d'une réduction de leur impôt sur le revenu.

Désormais, les travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2010 donneront droit à une réduction fiscale, limitée à 40 % du montant total des dépenses supportées par les propriétaires. Ces dépenses sont plafonnées à 100 000 euros pour un couple marié et à 50 000 euros pour une personne célibataire. Par contre, aucun plafonnement n'est précisé par rapport au nombre d'enfants.

En contrepartie, les propriétaires devront s'engager à mettre leur bien en location auprès d'un exploitant professionnel de Village Résidentiel de Tourisme (VRT) pendant une période de 9 ans tout en ayant la possibilité d'utiliser leur logement pendant 8 semaines au cours de l'année.

Cette mesure permettra certainement de lutter avec davantage d'efficacité contre la désertification et l'apparition de friches touristiques, et de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante quant aux prestations fournies par les professionnels du tourisme.

Nos associations restent en contact étroit avec les ministères concernés afin que les modalités concrètes d'application du dispositif incitent fortement les propriétaires à rénover leurs biens.

## 4. La qualité des eaux de baignade

Les maires souhaitent la mise en place de contrôles quotidiens et d'un système fiable d'information sur les analyses et les résultats ainsi que la gestion du label public et national de qualité sur une base territoriale et partenariale. Nous refusons que des associations s'arrogent le droit de juger qualitativement nos eaux de baignade.

Ce label reposera sur l'adhésion des communes à un processus de contrôle continu avec l'affichage des résultats suivant le principe de précaution.

A l'initiative des ministères concernés, une expérimentation a été effectuée l'été dernier sur les plages d'une douzaine de communes où de nouveaux panneaux ont été testés. Les informations relatives à la sécurité des baignades et celles relatives à la qualité sanitaire des eaux se retrouvaient sur un seul support. Cette opération pourrait être reconduite et élargie en 2005.

Nous attendons un soutien fort de l'Etat.

## **5. L'accueil des familles et des enfants dans les communes touristiques**

Notre association, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, la Fédération des Stations vertes de Vacances ainsi que l'Association des Kids se sont rapprochées et travaillent ensemble depuis deux ans pour élaborer un nouveau label national.

Ce référentiel commun a été mis en place en collaboration avec la société Protourisme et l'agence M+ Associés qui a trouvé le nom. Celui-ci, testé en France et à l'étranger, vous sera présenté au cours de la journée.

## **6. Calendrier scolaire**

Je rappelle que le décret du 11 juillet 2003 a déterminé le calendrier scolaire de l'année 2004 à l'année 2007. Or, comme nous l'avons déjà souligné, les vacances scolaires d'été comportent 8 semaines pleines contre 9 semaines jusqu'en 2003. D'ailleurs, la rentrée scolaire de cette année est prévue le 2 septembre.

Cette mesure n'est pas sans conséquences négatives en termes économiques et sociaux pour les collectivités locales et les professionnels du tourisme.

Notre Directrice Générale a participé au Cabinet du Premier Ministre à une réunion de travail sur le sujet le 18 avril dernier. Le Président de l'UNAT était également présent.

Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils prennent en compte notre position et qu'ils reconnaissent l'organisation des vacances d'été.

## **7. Les saisonniers**

Notre association est directement concernée par la question du logement des saisonniers. Dernièrement, nous avons participé au groupe d'appui de la Mission Logement des Saisonniers placée sous l'égide du Ministre Délégué au Tourisme. Cette mission réfléchit à des mesures élargissant l'offre de logements aux saisonniers.

Un exemple est à mon sens intéressant. Royan et Courchevel ont signé un protocole d'accord en vue de l'échange de saisonniers travaillant dans l'hôtellerie et la restauration entre les saisons d'été et d'hiver.

En octobre 2003, nous avons créé le « Club des Elus pour les emplois saisonniers Mer-Montagne » qui rassemble les maires prêts à s'investir dans cette démarche nationale. Notre objectif est de favoriser l'alternance entre montagne et littoral, en profitant de l'intersaison pour améliorer la formation des 395 000 saisonniers et valoriser ainsi leur parcours en partenariat avec l'UMIH le Syndicat National de l'hôtellerie et de la restauration.

Monsieur Alain Jacques, Délégué du Club Mer-Montagne, et présent aujourd'hui, pourra vous communiquer toutes les informations que vous solliciterez.

## **8. Le potentiel chinois**

L'Association franco-chinoise a par ailleurs été créée au printemps 2004. Elle vise à faciliter les jumelages, les échanges dans les domaines économiques, culturels et touristiques. Un projet de voyage est d'ailleurs en cours.

Vous n'ignorez sans doute pas le fait que vingt Etats de l'espace Schengen bénéficient du statut de « destination touristique autorisée », accordé par la République Populaire de Chine. Cet accord va générer un important afflux de touristes en provenance de ce pays. Plus d'un million de visiteurs chinois sont attendus à Paris dans les deux prochaines années. Sans doute ne connaissons-nous encore que les prémisses de ce phénomène.

Je propose que la Chine soit l'invitée d'honneur lors de notre prochaine Assemblée Générale. Nous devrions y convier l'Ambassadeur de la RPC en France ainsi que des représentants de l'Agence Chine Nouvelle qui rassemble pas moins de 459 quotidiens. Nous pourrions ainsi leur présenter notre potentiel d'accueil.

## **9. Lieu de la prochaine Assemblée Générale**

Notre Assemblée Générale étant délocalisée un an sur deux en province, je vous soumets le choix suivant : Royan ou bien Deauville. Si le Maire de cette commune souhaite organiser la prochaine session, je retirerai bien entendu la candidature de Royan.

Puisque personne ne s'y oppose, Royan accueillera notre Assemblée Générale au printemps 2006. Je précise que le Président de l'ANMSM, Monsieur Blanc-Tailleur, a d'ores et déjà accepté de tenir conjointement avec nous l'Assemblée de son association.

Je vous tiendrai informés de la date retenue.

### **Didier BOROTRA**

Je souligne que Monsieur Augier a retiré avec élégance la candidature de sa commune afin de laisser la place à Royan.

### **Philippe AUGIER**

La candidature de Royan me paraissait de meilleure qualité !

**Philippe MOST**

Je crois que nos partenaires chinois penchaient également pour Royan !

En 2007 et avec votre accord, notre Assemblée Générale commune se tiendra en montagne, vraisemblablement à Courchevel.

Je souhaite conclure mon intervention en rendant hommage à notre Président pour tous les services qu'il rend à notre association et pour sa courtoisie, dont nous avons eu un aperçu à l'instant.

Je remercie également Marc Francina, qui gère avec beaucoup de professionnalisme chacun des dossiers que nous lui confions.

J'exprime par ailleurs ma gratitude à Philippe Augier, qui a bien voulu retirer la candidature de Deauville.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à Géraldine Leduc ainsi qu'à ses collaborateurs pour leur remarquable travail.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, l'équipe que nous formons tous ensemble renforce par ses multiples actions la représentativité et le poids de notre association. Nous nous situons aujourd'hui à la source du dynamisme français en matière de tourisme.

**Didier BOROTRA**

Je me permets Monsieur le Secrétaire Général, de rendre à mon tour hommage à votre contribution et de vous féliciter pour le remarquable exposé que vous venez de faire.

Vous avez évoqué en termes louangeurs le travail de Madame Leduc et de son équipe. Je m'associe pleinement à vos propos.

Je vous informe également que Sylvie est maman depuis peu. Nous l'avons bien entendu félicitée et nous attendons son retour avec impatience !

A présent, je salue Madame Carvalho, qui représente aujourd'hui parmi nous la Commission Européenne. Tout à l'heure, si je ne m'abuse, vous axerez votre intervention sur l'aide au développement régional. Nous vous écouterons, chère Madame, avec d'autant plus d'intérêt que cette thématique nous semble cruciale pour l'avenir de nos communes.

Le Président de l'Association des Stations Vertes s'est aussi joint à nous. Je le remercie de collaborer avec nos services avec une efficacité jamais démentie.

Le Président de la Fédération des Offices du Tourisme ainsi que le Président du Syndicat National des Téléphériques de France sont également présents dans cette salle. Nous les saluons tous.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Lejeune.

**Michel LEJEUNE**

Philippe Most a réglé la question de la Vice-Présidence avec la diligence que nous lui connaissons.  
Félicitons-le !

Marc Francina, Député-Maire d'Evian, doit maintenant nous présenter le Rapport financier.

## **Rapport financier**

**Marc FRANCINA**  
**Trésorier, Maire d'Evian-les-Bains**

Je voudrais tout d'abord signaler à notre Président que 50 députés environ représentent des stations touristiques à l'Assemblée nationale. Ce nombre, faible à l'évidence, ne facilite pas nos démarches. En règle générale, ceux parmi nos collègues qui se trouvent à la tête d'autres communes estiment que nos stations disposent de ressources financières illimitées alors même que nous rencontrons des difficultés. Ils ne comprennent pas que nous réclamions ici ou là des aides supplémentaires.

Sans doute perdent-ils de vue le fait que nous accueillons chez nous leur population et qu'il nous incombe pour cela d'investir massivement dans certaines infrastructures. Devrions-nous les faire participer aux divers frais qu'ils se montreraient peut-être plus coopératifs.

Les parlementaires représentant des communes touristiques agissent donc dans la mesure de leurs moyens et en fonction de leur poids.

Je tenais à rappeler ces quelques vérités.

### **I. Exécution du budget 2004**

J'en viens maintenant au rapport financier. Concernant l'exécution du budget 2004, nous déclarons en recettes 404 554 euros.

Le problème des impayés perdure et pèse cette fois-ci à hauteur de 38 367 euros. Une centaine de communes membres de notre association sont responsables de cette situation. J'ai envoyé récemment quelques lettres recommandées dont la teneur a été mal perçue par certains.

Nous avons décidé hier en Conseil d'Administration d'appliquer les statuts à l'encontre des contrevenants. Je rappelle tout de même que certaines communes cumulent trois années d'impayés, ce qui nous oblige à faire des provisions budgétaires. Afin de mettre un terme à cette situation intenable, ces communes se verront rayées de la liste des membres dans le cas bien entendu où aucune régularisation n'interviendrait.

Certains contrevenants se défendent en affirmant qu'ils ont délégué la compétence en matière de tourisme à une communauté de communes. Il s'agit là me semble-t-il d'un mauvais prétexte. Sans doute ne trouvent-ils pas d'intérêt à être en règle avec nous. Eh bien, nous en tirerons les conséquences.

Il a semblé au Conseil d'Administration que nous ne pouvions accueillir en notre sein des communautés de communes. Notre association rassemblant des maires et des élus en charge du tourisme, il nous apparaissait inopportun de réunir dans cette Assemblée des représentants de communautés de communes n'ayant pas ou peu de compétences dans le domaine qui nous intéresse. A l'unanimité du Conseil d'Administration, il a donc été décidé de refuser l'adhésion de celles-ci.

Je vous communique d'autres données financières. Le total des recettes effectives atteint 464 614 euros, chiffre qui comprend la subvention de 45 200 euros versée par nos partenaires, Dexia et Primagaz. Les dépenses effectives d'exercice s'élèvent à 484 181 euros. Les dépenses dépassent donc les recettes à hauteur de 16 023 euros.

Afin de régler nos dépenses, nous avons recouru aux réserves de notre association.

Le coût de notre stand à l'Association des Maires représente 49 981 euros. A titre personnel, j'ai pu constater au bout de trois heures de présence que nous n'avions pas notre place dans ce hall d'exposition.

Nous avons donc pris la décision de ne plus renouveler cette opération. Philippe Most vous a indiqué tout à l'heure dans quelle mesure nous resterons liés à l'Association des Maires au cours des prochaines années. Je ne reviendrai donc pas là-dessus.

## **II. Prévisions budgétaires 2005**

Au sujet des prévisions budgétaires pour l'année 2005, le Conseil Administration a entériné une augmentation de 2 % des cotisations. Cela nous permet d'espérer 487 000 euros de recettes pour cette même année.

Il ne fait aucun doute que nous sommes en train de redresser la situation : je rappelle qu'en 2003, nous avons obtenu un résultat net négatif de -72 815 euros. En 2004, ce résultat reste négatif mais remonte légèrement à -16 023 euros. Nous espérons atteindre cette année 47 250 euros, sachant que nous avons comptabilisé 35 000 euros de charges exceptionnelles pour ravalement de façade.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je cède la parole au Commissaire aux Comptes, qui va vous faire le compte-rendu de son travail.

## **Certification et approbation des comptes**

### **Le Commissaire aux Comptes**

Merci Monsieur le Trésorier.

Mesdames, Messieurs, je vais vous donner lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2004.

Dans un premier temps, au sujet du rapport général et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 21 décembre 2004, sur le contrôle des comptes annuels de l'association, sur la justification de nos appréciations et sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence afin d'obtenir l'assurance que les comptes annuels ne présentent pas d'anomalie significative.

Un audit consiste à examiner par sondage les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes. Il implique en outre une analyse d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont :

Au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de l'exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions relatives à la justification de nos appréciations, introduite par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à déterminer le caractère raisonnable de l'évaluation de la provision pour dépréciation des cotisations à recevoir, décrite dans l'annexe. A cet effet, nous vous signalons que pour les cotisations de l'année 2004, la provision constatée est de 38 000 euros. Il reste également

30 000 euros de cotisations non réglées au titre de l'année 2003. L'impact sur les comptes atteint donc un total de 68 000 euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels et ont contribué à la formation de notre opinion sans l'expression de réserves.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations communiquées dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration ainsi que dans les documents qui vous ont été adressés.

Je vais à présent vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées.

*« En notre qualité de Commissaire aux Comptes, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions. »*

*Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code du commerce. »*

Bien évidemment, je me tiens à votre disposition si vous souhaitez poser des questions sur les comptes annuels pour l'exercice 2004.

Je vous remercie de votre attention.

*Monsieur Lejeune met aux voix le Rapport moral et le Rapport financier.*

*Les rapports sont adoptés à l'unanimité.*

# Le triptyque rural, littoral et thermal

## **Michel LEJEUNE**

Je vous propose d'aborder à présent le premier dossier.

Notre association a créé en son sein en l'an 2000 une Commission des Villages Touristiques chargée à la fois d'identifier les problèmes rencontrés par les stations rurales et d'avancer des solutions pérennes.

Cette commission, présidée par Monsieur Sylvain Denoyelle, Maire de Nonsard-Lamarche, regroupe 60 maires. Il a remplacé à cette fonction Monsieur Paul Reynal, Maire d'Ayon.

Monsieur le Président de la Commission va vous présenter le bilan et les projets des prochains mois.

## **Travaux de la Commission des Villages Touristiques**

**Sylvain DENOYELLE**

**Président de la Commission des Villages Touristiques, Maire de Nonsard-Lamarche**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, je vais vous présenter le rapport de la Commission des Villages Touristiques.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Paul Reynal, Maire d'Ayon, qui a animé cette Commission pendant de longues années avec beaucoup de professionnalisme. J'exprime également ma gratitude à notre Président, Didier Borotra, qui met tous les moyens de l'association au service de notre Commission.

Nous nous sommes réunis le 9 mars dernier. Un compte-rendu des débats vous a d'ailleurs été communiqué.

Nous avons rencontré Yves Censi, Député de l'Aveyron, qui a déjà eu l'occasion de collaborer avec nous lors de l'élaboration de la loi sur la ruralité. Au cours de la séance du 9 mars, Monsieur Censi nous a présenté la Conférence Permanente du Tourisme Rural qu'il a l'honneur de présider et au sein de laquelle je siège au nom de notre association.

Cette Conférence offre l'opportunité d'approcher et de sensibiliser à nos problèmes les services du Ministère de l'Equipement, des Transports, du Tourisme, de l'Agriculture ainsi que la DATAR.

Au sein de cette Commission, nous avons notamment travaillé sur le classement des stations. Prochainement, le thème de la fiscalité sera placé au cœur des débats.

La Commission a également eu l'occasion d'entendre Monsieur Pareydt, chargé de mission à la Commission Rurale de l'Association des Maires de France.

D'ici quelques semaines, nous rentrons avec Madame Brachet, spécialiste de l'intercommunalité à l'AMF, afin d'évoquer avec elle les transferts de compétence et les difficultés qui leur sont liées. Enfin, à la même période, nous serons auditionnés par Monsieur Jean-Paul Durieux qui, en février dernier, a été nommé par Monsieur le Premier ministre, Président de la Conférence pour le Développement des Services Publics dans les Territoires Ruraux.

Ces rencontres permettent de sensibiliser nos interlocuteurs aux problèmes que nous rencontrons et aux solutions que nous préconisons.

Afin de faciliter cette mission, il importe aujourd'hui de coordonner nos réflexions et nos actions dans un contexte pour le moins instable.

A mon sens, les villages touristiques souffrent des mêmes maux que les grandes stations, notamment au niveau du stationnement, de l'hébergement, de l'assainissement et du retraitement des ordures ménagères.

Le tourisme rural doit avoir recours à l'ingénierie pour se développer. Dans certains secteurs, cette solution démontre son efficacité. Cependant, il ne s'agit pas là, loin s'en faut, d'un remède miracle.

Je souhaite à présent dresser certains constats et suggérer quelques pistes de réflexion:

- La législation portant sur le domaine de l'environnement s'avère bien souvent inadaptée aux capacités financières de nos villages.
- La loi sur la ruralité a mis en place un certain nombre d'avantages fiscaux sans pour autant préciser à quoi renvoyait le terme ruralité.
- La pratique de la randonnée se développe mais les retombées demeurent relativement faibles par rapport aux coûts d'investissement, d'entretien, d'animation et de communication.
- La mise en valeur du patrimoine et l'animation culturelle constituent certainement des axes majeurs de développement même si les coûts de fonctionnement qui leur sont liés s'avèrent dissuasifs.
- La qualité me paraît être le maître-mot du développement touristique dans nos villages.

Nous attendons des Maires qu'ils nous communiquent d'autres idées afin que le débat trouve son utilité dans la participation de chacun et son aboutissement dans la résolution de nos difficultés.

### **Michel LEJEUNE**

Vous avez prouvé que notre association tient compte des avis de chacun. On ne peut que s'en féliciter.

Nous allons maintenant entendre Monsieur Jean-Michel Couve, Député-Maire de Saint-Tropez. Son exposé portera à la fois sur les mesures introduites par la loi sur les territoires et sur les concessions des plages.

## **Quel avenir pour le littoral ?**

**Jean-Michel COUVE**  
**Député-Maire de Saint-Tropez**

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Président Didier Borotra, qui a bien voulu m'inviter aujourd'hui à prendre la parole.

Je suis censé évoquer devant vous l'avenir du littoral mais le sujet m'est apparu si vaste que j'ai cru nécessaire de limiter mon intervention à l'étude de deux aspects engageant particulièrement l'avenir de nos communes.

J'aborderai dans un premier temps la mise en application de la loi littoral consécutive à la récente loi sur le développement des territoires ruraux ; je traiterai ensuite du nouveau décret-plage, avant son arrêt par le Conseil d'Etat.

J'exprime ma reconnaissance à notre Président pour l'engagement dont il a fait preuve dans la défense de ces dossiers, mais aussi à Géraldine Leduc pour son écoute et son attention.

### **I. Le littoral français**

Permettez-moi de vous rappeler à présent certaines données se rapportant au littoral français : 5500 kilomètres de côtes sont concernés en métropole dont 1 958 kilomètres de plages (5 000 kilomètres dans les Territoires d'Outre-Mer). 1 262 communes littorales, 30 départements et 15 régions se situent en façade maritime.

Au sens du Code de l'environnement, sont considérées comme littorales les communes riveraines des mers, océans, étangs salés, plans d'eau intérieurs supérieurs à 1 000 hectares, estuaires et deltas en aval de la limite saline des eaux.

Du fait de leur position entre terre et mer, ces territoires s'avèrent porteurs d'enjeux considérables en termes environnementaux et économiques. Ces caractéristiques sont d'autant plus marquées que la densité de population dépasse de deux fois et demie la moyenne métropolitaine. Leur forte attractivité risque d'ailleurs d'aggraver les problèmes de sur-fréquentation et sur-urbanisation que nous rencontrons déjà.

A l'heure actuelle, on estime que 50 % des espaces littoraux sont urbanisés ; on considère également qu'à l'horizon 2 030, trois millions et demi d'habitants supplémentaires s'installeront dans les départements littoraux.

Ces espaces se révèlent particulièrement sensibles puisqu'ils sont soumis au phénomène d'érosion qui ne cesse de prendre de l'ampleur, et au risque de pollution. Personne n'a oublié les catastrophes de l'Erika et du Prestige.

Enfin, ils représentent une part très importante de notre économie touristique nationale. Son chiffre d'affaires est estimé à plus de 30 milliards d'euros par an.

## **II. La loi littoral**

Nous avons tous intérêt à protéger le littoral. Notre association nous donne l'occasion de réfléchir à des politiques de développement durable afin de maîtriser l'urbanisation, de sauvegarder et de mettre en valeur les espaces.

Le législateur partageait cet objectif en 1986 lors du vote de la loi littoral. Je rappelle que ce texte a été voté à la quasi-unanimité des députés et des sénateurs.

### **1. Un bilan mitigé**

Si ce texte a satisfait les défenseurs de l'environnement, il nous a posé quelques problèmes au niveau du développement économique. Depuis 20 ans, les échanges entre défenseurs et développeurs sont conflictuels ; et lorsqu'il a été sollicité, le juge administratif a rarement manqué l'occasion de donner raison aux premiers au détriment bien entendu de l'activité économique.

Le bilan de ce texte consensuel, censé faire la part entre la protection de l'environnement et le développement, apparaît donc bien mitigé.

### **2. Les sources de blocage**

En réalité, les premiers décrets d'application ne sont sortis qu'à la fin de l'année 1989 ; ceux-ci portaient essentiellement sur le volet protection, et notamment l'article 146, de 1 à 6. Mais entre-temps, de 1986 à 1989, des programmes immobiliers ont vu le jour. En 1990, après la publication de ces décrets, les juges administratifs ont lourdement sanctionné des projets en cours ou bien déjà réalisés. Ces premiers jugements ont porté un coup d'arrêt à ces réalisations et ont fait jurisprudence au niveau national.

La DDE a même élaboré en toute confidentialité une cartographie précise de la loi littoral qui a été adressée au juge administratif et qui a permis à ce-dernier de s'y référer pour élaborer son jugement.

### **3. Contenu de la loi**

Cette loi comportait deux volets, l'un portant sur la protection des sites et des équilibres et l'autre sur l'aménagement et le développement économique. Je me réfère d'ailleurs pour appuyer mes dires au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi littoral. Je vous donne lecture d'un extrait :

*« La loi littoral dispose des mesures permettant le maintien ou le développement dans la zone littorale des activités agricoles, industrielles, artisanales et celles liées au tourisme. »*

Mais ce texte prévoyait aussi l'élaboration dans le cadre du deuxième volet, de directives territoriales d'aménagement (une seule existe aujourd'hui dans les Alpes Maritimes) ainsi que de Schémas de Mise en Valeur de la Mer.

Cependant, la loi de décentralisation de 1983 établissait déjà dans les zones côtières des schémas de mise en valeur de la mer déterminant ainsi la vocation générale des différentes zones, notamment celles affectées aux activités de loisir.

Des problèmes sont alors apparus dans la réalisation de ces schémas. En effet, des instructions parfois divergentes, provenant de tous les niveaux de la hiérarchie décisionnelle politique et administrative, n'ont cessé de complexifier la situation.

A ce jour et à ma connaissance, seul deux Schémas de Mise en Valeur ont pu être étendus à tout le territoire national.

En conséquence de cela, le juge administratif a appliqué de façon restrictive la loi littoral. Je ne souhaitais pas à titre personnel que l'on modifie cette loi : il me paraissait suffisant de simplifier les conditions d'application et d'arrêt de ces schémas. C'est aujourd'hui chose faite puisque le gouvernement a proposé un amendement à l'article 75 du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux ; et celui-ci a été adopté en février dernier.

Je salue d'ailleurs l'action d'un certain nombre de mes collègues qui ont contribué à cette évolution.

Dorénavant, ces schémas de mise en valeur de la mer fixent les orientations fondamentales de l'aménagement et de la protection du littoral. Il est aussi prévu qu'ils soient élaborés avec davantage de simplicité. Ils pourront en outre être approuvés beaucoup plus facilement.

Grâce à l'infexion décidée par le Gouvernement, la concertation est à présent de mise entre les services de l'Etat, les élus locaux, les défenseurs de l'environnement et les développeurs.

### **III. Le décret-plage**

Le décret-plage a fait l'objet de maints débats entre nous, les services de l'Etat, les associations et les professionnels ; la nouvelle mouture sera bientôt soumise à l'examen du Conseil d'Etat.

Au fil des ans, toutes sortes d'excès ont été commis en termes d'occupation par les établissements de plage, avec parfois la bienveillance ou pire, la complicité des maires.

En 1996, le Préfet du Var, Monsieur Marchiani a mis les maires en demeure de se mettre en conformité.

Sur une grande partie du littoral, il importe que les espaces de plage soient préservés. Par conséquent, les équipements ne peuvent qu'être légers et leur utilisation limitée à la période estivale. En revanche, dans certaines zones, notamment dans le sud, les saisons estivales sont plus longues et certains établissements restent ouverts à l'année.

Au cours de la préparation du nouveau décret, les services de l'Etat ont précisé qu'il fallait impérativement que soit respectés les principes de « balnéarité » et de « saisonnalité ». Nous n'avons pas manqué d'opposer que la notion de balnéarité pouvait être discutée. Nos plages sont-elles réservées aux bains de mer ? Doit-on chasser les citoyens ;

Quant à la notion de saisonnalité, il me semble que la délimitation des périodes de saison varie d'une région à l'autre. De ce fait, elle ne me paraît pas très claire.

Pourtant, en invoquant ces raisons, l'Etat a souhaité imposer le démontage annuel de tous les établissements en fin de saison balnéaire, donc estivale.

La question est donc posée : l'inaliénabilité du Domaine Public Maritime entraîne-t-elle *ipso facto* le démontage des installations chaque fin de période ou bien ne devrait-elle pas plutôt entraîner une remise en état des lieux en fin de période de concession de l'Etat aux communes ?

Cette question s'avère très importante. Une étude menée récemment auprès de mille clients révèle que parmi les facteurs attractifs de notre littoral en période hivernale, la possibilité de se restaurer dans des établissements de plage arrive très largement en tête avec 75 % des réponses.

Je suis persuadé que ce phénomène s'applique à d'autres littoraux. En tous les cas, nous ne pouvons ignorer cette réalité.

J'ai participé récemment à des débats sur le sujet au sein de l'Association Nationale des Elus du Littoral. Il a été envisagé la mise en place de deux régimes différents :

- un « régime commun » appliqué aux établissements qui resteront ouverts et montés uniquement durant une période dite saisonnière ;
- un « régime particulier » permettant dans un nombre limité de cas l'annualisation des activités.

Ainsi, certains établissements seraient maintenus en activité sur avis des Conseils municipaux. En outre, ce secteur se trouverait pérennisé et les ressources économiques générées permettraient par exemple de prendre en charge une partie des coûts liés à la protection de l'environnement. Il s'agirait là d'une mesure de développement durable.

Cependant, l'application de ce régime particulier dépend du nombre de chambres d'hôtel disponibles l'hiver. Ce critère ne manquera pas de favoriser les grandes communes littorales. Peut-être convient-il de réexaminer la proposition.

Quoi qu'il en soit, je sollicite la prise en compte des nouvelles dispositions contenues dans les Schémas de Mise en Valeur de la Mer.

Au sujet de l'application de la loi Littoral au sein de nos communes, il me semble que l'avenir de notre littoral repose avant tout sur notre responsabilité d'élu.

### **Philippe AUGIER**

Certains mènent le combat de façon enthousiaste au sein de notre association. Nous avons écouté Monsieur Couve avec beaucoup de plaisir.

**Michel LEJEUNE**

Cette intervention nous montre que le littoral ne pose pas les mêmes problèmes du nord au sud.

Je rappelle que deux tiers des maires membres de notre association sont à la tête de communes littorales.

Nous allons maintenant évoquer l'impact des politiques territoriales sur le secteur thermal. Messieurs Castells et Victor prendront successivement la parole. Ce-dernier, en tant que représentant du Cabinet Détente est déjà intervenu sur le sujet lors de l'Assemblée Générale des Maires de Stations Thermales. Monsieur Victor a accepté de reprendre son analyse afin d'en élargir le champ aux communes touristiques.

## **Impact des politiques territoriales sur le secteur thermal**

**Rolland CASTELLS**  
Marie de Bagnères-de-Bigorre

**François VICTOR**  
Consultant, Cabinet Détente

### **Rolland CASTELLS**

Nous vous remercions d'accorder une place aux communes thermales au sein de votre Assemblée Générale.

L'Association Nationale des Communes Thermales, que je préside, regroupe 90 % des 102 stations thermales françaises. Son budget prévisionnel pour l'année 2005 atteint environ 400 000 euros ; 95 % de cette somme sera consacrés à l'effort de recherche.

La plupart de nos stations sont membres de l'ANMSCCT ou bien de l'ANMSM et parfois des deux. Nous travaillons en partenariat avec trois autres associations, à savoir le Conseil National des Etablissements Thermaux qui regroupe tous les professionnels, la Fédération Thermale et Climatique Française au sein de laquelle se retrouvent les professionnels du secteur mais aussi des médecins, des scientifiques et des élus. L'Association Française pour la Recherche Thermale, présidée par Monsieur René Rettig, Maire de Bagnères-de-Luchon, est la dernière née de ces associations.

### **I. Le poids économique du secteur thermal**

Le thermalisme français accueille chaque année environ 500 000 curistes médicalisés, qui reçoivent 18 jours de soin et séjournent en moyenne 3 semaines dans nos stations. Nous employons des dizaines de milliers de personnes et notre chiffre d'affaires cumulé atteint 1 milliard d'euros.

Nous constatons un fort développement du secteur détente mais aussi du tourisme. Du fait de nos fortes capacités d'hébergement, nous avons indéniablement un rôle à jouer dans ce domaine. Ces deux activités me paraissent d'ailleurs complémentaires.

80 % des stations thermales françaises sont réparties entre 5 régions : l'Auvergne, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

Dans le cadre des trois derniers contrats de plan Etat-Région, les Conseils Régionaux n'ont pas tous engagé les mêmes efforts. Pour cette raison, notre association a souhaité mesurer l'impact de ces politiques contractuelles sur le développement thermal. Nous avons confié cette étude au Cabinet Détente. Nous pourrons peut-être ainsi peser davantage sur les pouvoirs publics.

L'an dernier, nous avons organisé les premières Rencontres sur le patrimoine architectural des villes d'eau à Vichy. En octobre 2006, nous lancerons les premières Rencontres européennes sur le patrimoine des villes d'eau. La commune d'Evian se portera peut-être candidate.

## **II. Présentation de l'étude sur l'impact des politiques territoriales sur le secteur thermal**

### **François VICTOR**

Vous avez souligné que le thermalisme et le tourisme ont toujours entretenu des rapports étroits. Je vous donne bien entendu raison.

Un des objectifs de cette étude consistait justement à mettre en évidence l'interdépendance économique entre ces deux aspects. L'autre objectif visait à porter un diagnostic sur les politiques territoriales menées dans les cinq principales régions thermales énumérées tout à l'heure. L'élaboration d'un nouveau Plan thermal devait en découler.

Les résultats que je m'apprête à vous présenter figurent dans le document qui vous a été remis au cas où vous souhaiteriez vous y référer.

### **1. Chiffres et données clés du secteur thermal**

En termes géographiques, nous avons déterminé que l'impact du thermalisme, notamment dans le domaine économique, s'avérait bien plus fort sur l'espace rural que dans les autres régions.

Nous avons aussi constaté une érosion structurelle du nombre de cures thermales médicalisées. Le fait que les médecins en cas de troubles digestifs ou d'ORL ne prescrivent pratiquement plus de cures thermales, peut être avancé comme première cause de ce déclin.

La rhumatologie prend cependant le relais. En effet, la plupart des stations sont aujourd'hui positionnées sur cette infection.

Le chiffre d'affaires des établissements thermaux a atteint 270 millions d'euros pour l'exercice 2003, ce qui équivaut à 500 euros par curiste. Selon toute vraisemblance, l'année 2004 verra une stabilisation de ce chiffre.

Les cures thermales représentent environ 75 % du chiffre d'affaires des établissements thermaux, le reste est constitué par toutes les autres prestations, comme par exemple l'hébergement.

Nous avons d'ailleurs pu vérifier que les grands établissements étaient ceux qui dépendaient le plus du thermalisme.

En tant qu'élus, vous ne pouvez qu'être sensibles à l'impact social du thermalisme. Je vais donc vous en dire quelques mots.

13 800 personnes travaillent sur les soins thermaux, ce qui représente en équivalents temps plein et compte tenu du nombre de saisonniers, 8 200 personnes.

La fréquentation est globalement en baisse, comme je l'ai évoqué tout à l'heure. Toutefois, le secteur est parvenu à préserver les emplois.

L'employé type est une femme, plutôt jeune ; vous noterez que l'encadrement est relativement faible, 4% environ.

La profession s'adapte sans difficultés majeures aux variations saisonnières de l'activité.

Je reviens à présent à des considérations géographiques : les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes présentent une activité beaucoup plus saisonnière que les régions du sud.

## 2. Tourisme et thermalisme

Un des objectifs de l'étude, comme je vous l'ai indiqué au début de mon intervention, consistait à mettre en évidence les liens entre tourisme et thermalisme.

Les dépenses hors soin des curistes au cours de leur séjour se montent à un total de 690 millions d'euros. Je vous rappelle que le chiffre d'affaires des établissements thermaux atteignait 270 millions d'euros en 2003. Les retombées indirectes s'avèrent donc considérables.

Le thermalisme génère 50 000 emplois en équivalents temps plein. Si l'on tient compte de tous les emplois concernés, on obtient un total de 110 000 postes.

De cette étude, le thermalisme ressort comme une filière touristique riche en ingénierie et en emploi. Il importe donc de la préserver et davantage, de la développer.

La diversification de l'offre répond peut-être à cette nécessité. En définitive, l'enjeu pour les stations thermales consiste aujourd'hui à intégrer des activités traditionnelles dans une dynamique plus large.

## 3. L'impact des politiques territoriales sur le développement du secteur thermal

J'aborde maintenant le second volet de l'étude qui porte sur les politiques territoriales menées dans les cinq principales régions thermales de France.

*a. Les investissements réalisés*

Nous avons recensé l'ensemble des investissements réalisés entre 1999 et 2004 dans ces régions par les communes et les établissements thermaux. Pour cela, nous avons constitué une base de données avec l'aide de certains partenaires, notamment la Fédération Thermale et Climatique Française.

85 % des régions analysées, ce qui correspond à un total de 74 établissements, ont recouru à des fonds publics pour financer les investissements. Nous en avons déduit que les politiques territoriales avaient fortement incité à moderniser les équipements et à développer l'offre.

Le montant total des investissements dans ces 5 régions s'élève à 259 millions d'euros. Nous n'avons pris en compte que les investissements thermaux pour parvenir à ce résultat ; n'y figurent donc pas les investissements liés au thermo-ludisme, aux résidences thermales, à la remise en forme ainsi qu'aux aménagements urbains. Peut-être conviendra-t-il de mener une autre étude afin de les mesurer.

En Midi-Pyrénées, les montants engagés apparaissent considérables. Depuis une quinzaine d'années, une politique de rénovation et d'aménagement de grande ampleur y est menée : par établissement, le coût de cette politique oscille entre 1 600 000 euros et 4 000 000 d'euros.

Nous avons qualifié ces investissements de défensifs car ils ont d'abord permis de préserver la ressource en eau et en algues. Des travaux de modernisation ont aussi été entrepris afin de mettre aux normes les unités de soin et d'en créer de nouvelles. Il s'agit là d'investissements d'agrandissement.

*b. Impact sur l'activité économique*

Nous avons ensuite voulu savoir dans quelle mesure ceux-ci ont bénéficié à l'activité économique.

Je vous rappelle que la fréquentation a globalement baissé. Nous pouvons en tirer comme conclusion que les investissements ont simplement servi à maintenir la fréquentation à un niveau raisonnable.

*c. Aspects financiers*

Le taux moyen de financement atteint 32 %. D'ailleurs, il existe une forte corrélation entre l'importance de l'investissement et le niveau (élevé) de ce taux.

Dans la plupart des cas, il ressort que les communes et groupements de communes sont maîtres d'ouvrage mais qu'ils ne financent pas directement les travaux. En moyenne, ils n'assurent que 27 % du montant total engagé. L'Etat prend à sa charge 29 %, les régions et les départements 13 % chacun et les entreprises privées 9 %.

## 4. Conclusion

Un important effort d'investissement a été réalisé en faveur des stations thermales. La mise en œuvre de politiques publiques dynamiques a permis la maîtrise de la ressource en eau ainsi que la modernisation d'un outil de production souvent ancien.

Cet effort que je viens d'évoquer a concerné la quasi-totalité des régions étudiées, à l'exception notoire de l'Auvergne. Il est en voie d'achèvement en Midi-Pyrénées.

Globalement, l'impact de ces politiques peut apparaître négligeable puisque la fréquentation n'a pas évolué dans un sens favorable. En outre, le secteur de la recherche a été négligé, pour ne pas dire oublié. On ne peut bien entendu que regretter un tel manquement.

Toutefois, un dernier élément favorable ressort de notre étude : l'activité thermale a été maintenue au niveau de l'emploi et du chiffre d'affaires. C'était sans aucun doute le premier objectif assigné à ces politiques.

Je vous remercie de votre attention.

**Michel LEJEUNE**

Votre présentation a démontré l'intérêt de ce secteur sur le plan économique mais aussi en termes d'aménagement du territoire.

# Finances locales : quelles perspectives ?

## Michel LEJEUNE

Au moment où s'ouvre en France une nouvelle phase de décentralisation, notre association a jugé nécessaire d'aborder aujourd'hui les questions relatives à la dotation globale de fonctionnement et à la part de la dotation garantie incluse dans la dotation forfaitaire.

Nous ne manquerons pas d'évoquer également les problèmes posés par la taxe de séjour dont beaucoup parmi vous souhaitent un élargissement de l'assiette.

Je cède la parole à Monsieur Francina, Trésorier de l'ANMSCCT et membre du Comité des Finances Locales.

## La réforme des finances locales

**Marc FRANCINA**  
Trésorier de l'ANMSCCT, Député-Maire d'Evian

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la réforme introduite cette année.

La dotation forfaitaire comprend désormais une part oscillant entre 60 et 120 euros par habitant en fonction de la taille des communes ; s'y ajoute une dotation proportionnelle à la superficie, qui atteint 3 euros par ha, ainsi qu'un complément de garantie.

Nous craignons qu'au fil des ans, la spécificité des communes touristiques ne soit plus reconnue. C'est la raison pour laquelle nous exprimons quelques inquiétudes en ce qui concerne l'aspect financier. Les appels que nous lançons en faveur d'une réforme de la taxe de séjour trouvent certainement là leur fondement.

Il s'avère parfois difficile de se faire entendre, y compris au sein du Comité des Finances Locales. Or, le tourisme est la première industrie de notre pays en terme de chiffre d'affaires et constitue un vivier d'emplois pour les années à venir. Il serait peut-être temps que les responsables politiques de tous bords en tiennent compte.

Toutefois, nous avons noté une évolution favorable, puisqu'un Ministre est désormais en charge du tourisme et non plus un Secrétaire d'Etat.

Je vous remercie.

**Gilbert BLANC-TAILLEUR**

Je souhaite faire part de notre mécontentement.

Nos demandes n'ont en effet pas été prises en compte lors de l'élaboration de cette réforme. Nous le déplorons.

Les communes du littoral et de la montagne rivalisent d'ingéniosité pour se moderniser et trouver des financements. Si notre pays conserve son rang dans le domaine du tourisme, le mérite nous en revient en grande partie. Je vous rappelle que la France est la première destination pour les activités de loisirs liées au ski.

Aujourd'hui, nous demandons la mise en place d'une taxe sur le tourisme et nous espérons pour une fois être entendus.

**Michel LEJEUNE**

Les difficultés dont vous venez de faire état appellent la mobilisation de chacun d'entre nous.

A présent, Madame Carvalho va s'exprimer devant nous en tant que Chef d'Unité adjointe à la Commission Européenne.

## Les politiques européennes en faveur du développement régional

**Maria CARVALHO**  
**Chef d'Unité adjointe à la Commission Européenne**

Je vous remercie tout d'abord pour votre invitation.

Au sein du FEDER, je suis en charge de la France. C'est à ce titre que vous m'avez conviée à cette réunion.

### **I. Bilan de la politique de cohésion 2000-2006**

La politique de cohésion mise en œuvre sur la période 2000-2006 vise à réduire les disparités entre les régions et à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union.

#### **1. Quatre fonds**

Cette politique s'appuie sur une solidarité financière. Les programmes sont financés par les fonds structurels. Nous disposons aujourd'hui de quatre fonds :

- le FEDER qui finance principalement les infrastructures et les PME ;
- le Fonds Social Européen qui intervient comme son nom l'indique dans le domaine social ;
- le FEOGA Section Orientation qui finance le développement rural ;
- l'IFOP, Instrument Financier d'Orientation pour la Pêche, qui finance la modernisation de ce secteur.

La dotation de ces fonds pour la période 2000-2006 s'élève à 195 milliards d'euros. Ce montant a été augmenté de 15 milliards d'euros pour tenir compte de l'entrée dans l'Europe de nouveaux pays. Dans cet ensemble, la part de la France atteint 15,67 milliards d'euros.

## **2. Trois objectifs**

Cette dotation est répartie entre trois objectifs.

- Le premier objectif vise les régions dans lesquels le PIB/habitant n'atteint pas 75 % de la moyenne communautaire ; pour ces régions, l'enveloppe s'élève à 150 milliards d'euros dont 3,81 milliards destinés à la France.
- Les zones en difficulté de reconversion sont couvertes par le deuxième objectif, pour lequel une dotation de 22,5 milliards d'euros, dont 6 milliards pour la France, est prévue.
- Le troisième objectif, thématique, est relatif à l'amélioration de la formation ainsi qu'à la promotion de l'emploi dans l'Union. Les régions couvertes par l'objectif 1 n'ont pas droit à ce programme.

## **3. Quatre initiatives communautaires**

Ces trois objectifs sont complétés par quatre initiatives communautaires :

- INTERREG, qui vise à favoriser la coopération transfrontalière ;
- URBAN, qui a pour but de réhabiliter les zones urbaines en crise ;
- LEADER +, chargé de promouvoir le développement durable au sein des territoires ruraux ;
- EQUAL, qui permet de lutter contre les inégalités et les discriminations sur le marché du travail.

Sur une enveloppe globale de 10,94 milliards d'euros destinée à ces initiatives, la France perçoit environ 1 milliard d'euros.

## **4. Autres actions**

A ces programmes et initiatives, s'ajoutent les actions innovatrices qui financent principalement des programmes expérimentaux d'innovation au niveau régional.

Il existe enfin un Fonds de Cohésion, qui finance des projets en matière de transport et d'environnement. La France ne bénéficie pas de ces dotations puisque celles-ci s'adressent aux nouveaux pays entrants. Son budget avoisine les 25 milliards d'euros.

## 5. Domaines d'intervention

Pour l'objectif 2, les investissements dans le domaine de l'environnement productif atteignent environ 50 % des ressources disponibles ; ceux réalisés dans les ressources humaines, 11 %, et dans les infrastructures de base 37 %.

Par domaine d'intervention, l'aménagement et la réhabilitation occupent la première place avec 19 % ; les aides aux PME suivent avec 15 % ; le tourisme s'adjuge 13 %, l'adaptation et le développement des zones rurales 12 %, et les infrastructures de transport 10 %.

## II. Présentation des propositions de la Commission Européenne sur le cadre financier et la politique de cohésion 2007-2013

Au sujet de la négociation en cours portant sur le cadre financier et la nouvelle politique de cohésion pour la période 2007-2013, je vous rappelle que le débat n'a pas encore pris fin. Deux négociations se déroulent en parallèle comme je viens de le rappeler ; la première concerne l'aspect financier et la seconde se rapporte au contenu de la politique.

La Commission souhaite la continuité des moyens. Elle aimerait obtenir un accord avant la fin du mois de juin ; une telle issue semble cependant difficile compte tenu de l'état actuel des négociations.

### 1. Un plafond de ressources fixé à 1,24 % du PIB

La Commission Européenne souhaite tout d'abord la mise en place d'un plafond de ressources fixé à 1,24 % du PIB. L'effort proposé consiste donc à maintenir les crédits d'engagement à hauteur de 1,22 % et les crédits de paiement à 1,14 %.

Vous n'ignorez sans doute pas que la France s'est déclarée en faveur d'une limitation des crédits à 1 % du PIB. Votre pays est donc signataire de « la lettre des 1 % », avec notamment l'Allemagne, l'Autriche ou la Suède.

### 2. Cinq priorités politiques

La Commission a orienté sa proposition autour de cinq priorités politiques.

Le premier chapitre se rapporte à la croissance durable et est lui-même sous-divisé en deux sous-chapitres. Le premier sous-chapitre, doté de 133 milliards d'euros, s'intitule « compétitivité pour la croissance et l'emploi ». Le second concerne la politique de cohésion et son budget se monte à 336 milliards d'euros.

« La conservation et la gestion des ressources naturelles » constitue le deuxième chapitre doté de 405 milliards d'euros.

« La citoyenneté, la liberté, la sécurité et la justice » est le troisième bloc. Son budget atteint 25 milliards d'euros.

La quatrième rubrique, intitulée « Union Européenne en tant que partenaire mondial » est dotée de 95 milliards d'euros.

Enfin, une dernière initiative comporte un budget de 29 milliards d'euros.

### **3. La politique de cohésion**

Sur le contenu de la politique de cohésion elle-même, la Commission a proposé le 14 juillet 2004 une réforme ciblée sur les orientations stratégiques définies à Lisbonne et à Göteborg, beaucoup plus simples et favorables aux régions en difficulté.

Cette proposition de la Commission comprend cinq règlements. Je vous en soumets quelques-uns.

Un premier, d'ordre général, établit des dispositions communes pour les trois fonds. Ce règlement définit notamment des objectifs précis. Un deuxième se rapporte à chacun des trois fonds, le FEDER, le Fonds Social et le Fonds de Cohésion. Un troisième fournit un nouvel outil de coopération transfrontalière.

Dans cette proposition, les principes actuels de financement ne sont pas remis en cause, notamment la programmation pluriannuelle, le partenariat, l'évaluation de la performance et de la qualité, et le co-financement basé sur la complémentarité des aides nationales et communautaires.

Néanmoins, une série d'innovations est suggérée. La politique de cohésion sera organisée autour de trois nouveaux objectifs : la convergence, la compétitivité et la coopération. En outre, une plus grande concentration thématique et budgétaire est recherchée dans une approche simplifiée et décentralisée. Les zones urbaines en difficulté des Etats membres bénéficieront prioritairement de ces politiques.

La commission a adressé hier ses différentes orientations aux Etats de l'Union. Lors du prochain Conseil des Ministres des 20 et 21 mai, une discussion informelle se tiendra sur le sujet.

Une fois que ces orientations ont été définies au niveau communautaire, chaque Etat doit définir ses propres priorités. La France mène cette réflexion au niveau de la DATAR.

Ensuite, le débat doit être organisé au niveau régional. Les 22 régions de votre pays sont éligibles à l'objectif « compétitivité et emploi ». Les DOM sont quant à eux concernés par l'objectif « convergence ».

Je précise que dans la nouvelle proposition, toutes les régions sont potentiellement éligibles au fonds.

Un autre détail a son importance : la Commission a d'ores et déjà réparti les enveloppes entre chaque objectif. Il reste aux Etats à exprimer leurs doléances et éventuellement, à négocier.

### **4. Les orientations stratégiques**

Je reviens à l'approche thématique. Le FEDER va désormais se concentrer sur l'innovation et la recherche, sur l'environnement et la prévention des risques et sur l'accessibilité aux nouvelles

technologies. L'attention restera portée sur les zones à handicap géographique ou bien naturel et les procédures seront simplifiées.

A nouveau, dans le cas de ces fonds, les Etats définissent eux-mêmes leurs priorités. Une nouveauté qui attirera votre attention, a cependant été introduite : les villes peuvent se voir attribuer une délégation de gestion.

Pour la première fois, dans le cadre de la proposition, un dispositif réglementaire est défini très en amont. Au cours de l'année 2005 et de l'année 2006, les différents partenaires pourront donc se concentrer sur les questions stratégiques, de manière à ce que les programmes débutent au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Actuellement, les négociations portent sur la taille du budget et sur sa répartition entre politiques, entre objectifs prioritaires et entre Etats membres. Une proposition visant à créer un fond de réserve a été avancée mais plusieurs délégations s'y sont montrées hostiles.

En outre, les modalités d'organisation de la coopération régionale restent à définir et aucun accord n'est pour l'instant intervenu sur le calcul de cofinancement communautaire.

Les orientations stratégiques vont être discutées prochainement comme je vous l'ai déjà indiqué. Nous espérons qu'au mois de juin 2005, celles-ci seront adoptées ; de cette façon, la négociation des cadres stratégiques et des programmes opérationnels commenceront en 2006.

Je vous remercie de votre attention.

### **Michel LEJEUNE**

Vous avez évoqué à un moment la simplification comme objectif prioritaire. Nous sommes tous sensibles à une telle évolution.

Je donne maintenant la parole à Dominique Schmitt.

## **Le point de vue de la Direction Générale des Collectivités Locales**

**Dominique SCHMITT**  
Directeur général des Collectivités Locales

### **I. La réforme de la dotation**

Les principes de base de la réforme de la dotation se retrouvent dans la Constitution car la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 évoquait d'un côté une juste compensation des transferts de

compétence dans un principe d'autonomie financière et de l'autre la péréquation, érigée au rang d'objectif à valeur constitutionnelle.

Avec la réforme de la dotation, le Ministère de l'Intérieur a souhaité simplifié l'organisation. L'empilement des dispositifs compliquait déjà la tâche des élus locaux. Il importait de ne pas agraver cette situation.

La deuxième préoccupation du Ministère consistait à intégrer le principe de péréquation. A cette fin, dans le projet de loi de finance 2005, le législateur a fixé la répartition en faveur de la péréquation. En 2006, le Comité des Finances Locales retrouvera une totale liberté.

Cette réforme de la dotation a été réalisée dans un contexte favorable pour les finances locales. Je vous soumets d'ailleurs quelques chiffres. Les dotations de l'Etat au profit des collectivités locales atteignent environ 20 milliards d'euros soit 20 % du budget de l'Etat. En d'autres termes, il s'agit du deuxième poste budgétaire, juste après l'Education Nationale.

La DGF est, elle, dotée de 37 milliards d'euros.

Les pouvoirs publics ont souhaité simplifier au maximum la part forfaitaire, comprise entre 60 et 120 euros par habitant.

Quelques règles ont été mises en place : les communes de même taille disposent d'une égale accessibilité à cette ressource. En outre, la population est désormais immédiatement intégrée dans la part forfaitaire. Cette évolution évitera des situations ubuesques que l'on a rencontrées par le passé et permettra en même temps de se conformer au cycle annualisé de recensement de la population.

Nous avons également souhaité que les résidents secondaires soit comptés comme habitants, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je suppose que cette mesure suscite votre approbation.

La part, proportionnelle à la superficie, s'élève à 3 euros par hectare et à 5 euros par habitant pour les communes de montagne, conformément aux dispositions prévues dans l'amendement Bouvard.

Un mécanisme de garantie a également été mis en place. De cette façon, vos communes touristiques ne verront pas leur part diminuer du jour au lendemain, au détriment de leur stabilité financière.

Je reviens aux dotations de péréquation. A partir de 2006, comme je l'ai déjà suggéré, le Comité des Finances Locales aura seul son mot à dire. La dotation attribuée pourra évoluer jusqu'à 75 % de l'indexation sur la DGF. L'objectif est que les dotations de péréquation croissent plus vite que la part forfaitaire.

Les dotations de péréquation reposent sur le potentiel financier des communes. Nous avons en effet considéré que le potentiel fiscal n'était pas un critère suffisant puisque les ressources de cet ordre ne correspondent qu'à 30 % des ressources globales à la disposition des communes. Mais nous tenons aussi compte des charges pesant sur les collectivités locales.

## II. Quelques chiffres-clés

Ces quelques chiffres vous donneront une idée des rapports de force.

702 communes de plus de 10 000 habitants et 106 communes de moins de 10 000 habitants sont éligibles à la DSU soit à la DSR. Comme le gouvernement souhaitait que les communes rurales ne soient pas désavantagées, un nombre plus important de communes, 4 000, sont concernées par la DSR. Les 33 000 autres communes se contentent du reste.

En plus des aménagements prévus par l'amendement Bouvard, les communes de montagne bénéficient également d'une autre disposition particulière : leur part de DSR consacrée à la voirie est calculée à partir d'une longueur doublée. En outre, la voirie dans le calcul de la DFM a été majorée de 30 % pour les départements en zone de montagne et quarante départements supplémentaires pourront bénéficier de cette mesure.

Concernant les communes touristiques, la part garantie se monte à un total de 200 millions d'euros. En revanche, ne sont pas pris en compte dans le potentiel financier : la taxe de séjour, la taxe sur les entreprises exploitants des remontées mécaniques ainsi que le prélèvement sur les casinos. Vous pouvez remercier Monsieur Francina, qui a fait en sorte que le Comité des Finances Locales oublie d'en tenir compte.

La Direction Générale des Collectivités Locales est parfaitement consciente du fait que les recettes réelles des communes touristiques et leurs dépenses de fonctionnement atteignent des sommets. Par ailleurs, l'ampleur de vos dépenses et de vos recettes d'investissement, qui vous distinguent des autres communes, se situent à la source de vos problèmes ; cela non plus nous ne l'ignorons pas.

Nous sommes prêts à intervenir auprès du Ministre Délégué au Tourisme pour défendre vos positions, notamment lors de la mise en place de groupes de travail en vue de la réforme de la taxe de séjour.

Je tenais à vous assurer de mon soutien.

### **Michel LEJEUNE**

Je vous remercie.

Je laisse la parole à ceux parmi l'assistance qui souhaitent poser des questions aux intervenants de cette matinée.

## **Questions-réponses**

### **Monsieur Yvan BONNOT, Maire de Perros-Guirec**

Nous vous avons écouté avec beaucoup d'attention, Monsieur le Directeur.

Si vous avez annoncé une simplification des procédures, nous constatons sur le terrain que nos dotations diminuent et que dans le même temps nos charges augmentent.

D'ailleurs, en termes de simplification, il y aurait aussi beaucoup à redire. Lorsque nous contactons les services de votre Ministère ou bien la Préfecture, aucun agent n'est en mesure de nous communiquer les méthodes de calcul.

Par conséquent, nous ne sommes même pas en mesure de contester la diminution des dotations.

### **Dominique SCHMITT**

Vous me laisserez vos calculs et je vous les expliquerai.

Les diminutions que vous évoquez ne peuvent porter que sur les dotations de péréquation. Il est possible que le passage du potentiel fiscal au potentiel financier ait empêché votre commune d'être à nouveau éligible. La dotation de garantie ne vous couvre pas entièrement mais permet simplement d'amortir le choc.

Inversement, certaines communes moins riches, pénalisées par le critère fiscal, vont désormais percevoir une dotation plus importante.

### **Yves CLAUDEY**

J'aimerais poser une question à Madame Carvalho.

Vous avez évoqué une obligation de co-financement national dans les dossiers européens.

Or l'Etat ne fournit plus de moyens. Lorsque les collectivités locales sont disposées à financer la part restante, le dossier n'est pas accepté par les autorités de Bruxelles. Nous le déplorons.

### **Maria CARVALHO**

Je crois que les collectivités locales peuvent apporter la contrepartie mais cette information demande confirmation.

### **Guy BASSEMENT**

Ma question s'adresse à Monsieur le Directeur Général des Collectivités Locales et porte sur le nombre d'hectares calculé pour l'obtention de la dotation forfaitaire.

Nous aimerais que les territoires entrant dans le cadre du conservatoire du littoral reçoivent au minimum 5 euros à l'hectare.

**Dominique SCHMITT**

Je comprends votre demande. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'étions pas favorables au passage de 3 à 5 euros en faveur des communes de montagne.

Lors du prochain projet de loi de finance, nous distribuerons des simulations dans un souci de transparence. Il me paraît en effet important de distinguer entrées et sorties dans le détail.

**Guy VAXELAIRE**

Les collectivités qui percevaient leur juste part de dotation touristique avant 1993 se trouvent aujourd'hui en situation de sécurité financière. Mais les autres collectivités qui étaient en progression sont restées bloquées à ce niveau, j'en connais qui touchent le moitié de la somme dont elles auraient dû bénéficier dans le cadre de la dotation touristique.

La mesure qui consiste à tenir compte de la population résidentielle paraît insuffisante pour combler la perte enregistrée par certaines communes et le surcoût lié à la fréquentation.

J'aimerais aussi évoquer la question de la taxe de séjour et savoir s'il ne serait pas possible de collaborer avec le Trésor Public pour recouper les adresses et améliorer le rendement de cette taxe.

Au niveau européen, nous constatons que les crédits se raréfient et que les procédures s'allongent, notamment pour obtenir une convention. A quoi sont dus ces retards ?

**Dominique SCHMITT**

Je connais bien votre commune puisque j'ai occupé le poste de Préfet dans votre département.

Vous avez abordé les changements survenus en 1993.

Je vous dirai franchement qu'à l'époque, une intégration est intervenue car personne n'était en mesure de vérifier le respect des critères.

L'équipe que j'ai sous ma responsabilité, sachez-le, gère peut-être 20 % du budget de la Nation mais n'est composée que de quinze personnes.

Je ne peux pas vous dire à l'heure actuelle si nous favoriserons les communes touristiques lors de l'attribution des 200 millions d'euros du fonds de garantie.

**De la salle**

Je rappelle que les changements de 1993 sont intervenus en raison des voix qui s'élevaient au sein du Comité des Finances Locales pour supprimer la dotation touristique.

Je souhaite également dire devant vous que le recours à un coefficient 1 pour les résidents secondaires me paraît insuffisant.

**Dominique SCHMITT**

Cependant, le recours à ce critère vous profite doublement. D'une part, il était nul auparavant et est passé à 1 ; d'autre part, la forte proportion de résidences secondaires au sein de vos communes par rapport aux autres vous favorise indéniablement.

**Michel LEJEUNE**

Je donne la Parole à Monsieur Michel Bouvard, Député de la Savoie.

**Michel BOUVARD, Député de la Savoie**

Une première réforme est intervenue sur la taxe de séjour. Peut-être convient-il d'abord d'en améliorer la perception.

Je souhaite que le MINEFI se montre davantage coopératif et nous permette de recouper les fichiers relatifs à la taxe de séjour et à la taxe professionnelle.

Monsieur le Directeur Général des Collectivités Locales a évoqué tout à l'heure une simplification des procédures. Nous espérons simplement que cette mesure n'impliquera pas la prise en compte de la taxe de séjour dans le potentiel financier. Je rappelle que dans le cas de nos communes, cette taxe couvre à peine les frais d'hébergement de gendarmes venus en renfort en période estivale, frais à la charge des communes.

La Commission Consultative d'Evaluation des Charges pourrait examiner le montant des charges supporté par chaque commune. La dotation évoluerait alors en fonction du montant constaté. La simplification ne doit pas se traduire par une uniformisation.

Je reviens maintenant à ce qui a été dit sur la dotation touristique. Je crois qu'il aurait été judicieux d'extraire cette dotation du potentiel financier car les communes touristiques se trouvent artificiellement enrichies en potentiel financier par la dotation touristique intégrée dedans.

De ce fait, nos communes sont pénalisées dans le calcul de la dotation de péréquation.

En ce qui concerne les résidences secondaires, la retenue d'un seul lit ne permet pas de prendre en compte la réalité des charges supportées.

**Dominique SCHMITT**

Nous ne souhaitons pas intégrer dans le potentiel financier des éléments d'aménagement afin de garantir l'objectivité de ces critères.

**Philippe AUGIER**

Nous remercions Madame Carvalho ainsi que Monsieur le Directeur Général des Collectivités Locales d'être intervenus aujourd'hui.

## **Remise des Prix Tourisme et du Trophée de l'Escale**

### **Didier BOROTRA**

Je remercie tout d'abord Monsieur Léon Bertrand, Ministre Délégué au Tourisme, qui a bien voulu se joindre à nous aujourd'hui et qui fera tout à l'heure une déclaration.

Monsieur le Ministre, nous nous félicitons du climat actuel propice à la concertation entre les associations d'élus et vos services. Vous avez su renforcer le dialogue entre chacun des acteurs du tourisme dans notre pays ; pour cette raison en partie, je tiens à rendre un hommage appuyé à votre action.

Ce compliment, dois-je le préciser, est sincère. D'ailleurs, mon âge et l'expérience que j'ai acquise dans la vie me permettent aujourd'hui de dire ce que je pense. Je vous concède bien volontiers que cela n'a pas toujours été le cas.

J'évoquais à l'instant le climat de concertation qui prévaut entre nous. Mais il aurait peut-être été plus judicieux de parler d'unité : nous sommes en effet unis lorsque le Ministère de l'Economie et des Finances engage avec nous des discussions.

Le terme d'unité me paraît aussi décrire de manière appropriée l'esprit qui a animé ce matin l'Assemblée Générale commune organisée par l'ANMSCCT et l'ANMSM. C'est ainsi que nos deux associations entendent défendre le tourisme français avec vous, Monsieur le Ministre.

Aujourd'hui, nous sommes pleinement conscients de nos responsabilités. L'Europe, à qui nous devons beaucoup, ouvre ses frontières et dans le même temps la concurrence internationale dans notre secteur s'exacerbe. Il nous importe donc de rester compétitif et d'utiliser toutes les ressources à notre disposition pour le demeurer.

La diminution de la part du tourisme européen dans le tourisme mondial n'est pas, nous semble-t-il, une fatalité. D'ailleurs, la remise des prix à laquelle nous allons assister symbolise notre reconquête et récompensera, je n'en doute pas, des efforts d'adaptation allant dans ce sens.

Un jury indépendant a été chargé de désigner les vainqueurs des Prix Tourisme et du Trophée de l'Escale. Je remercie à présent nos partenaires qui ont soutenu de bout en bout ces initiatives : Dexia Crédit Local, Primagaz et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne représenté.

### **I. Prix du développement durable**

Monsieur Valletoux, membre du Directoire de Dexia, va remettre le Prix du développement durable.

Ce prix est décerné au Maire de Balaruc-les-Bains.

Monsieur le Maire a mis en place dans sa commune un système d'audio-plage pour les personnes mal-voyantes et non-voyantes qui souhaitent se baigner en toute sécurité.

**Didier SAUVAIRE, Monsieur le Maire de Balaruc-les-Bains**

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce prix récompense Balaruc-les-Bains, commune thermale et balnéaire.

Une association nous a sensibilisés au problème rencontré par les baigneurs mal ou non-voyants. Nous avons alors mis en place, dès l'année dernière, le système audio-plage qui a immédiatement rencontré un grand succès.

A titre personnel, je n'imaginais pas un seul instant que notre démarche serait à ce point médiatisée.

Je vais maintenant vous expliquer comment fonctionne ce système. Les personnes sont dirigées vers le poste de secours situé en bord de plage, où un bracelet leur est remis. Ensuite, des bornes tactiles les aident à déposer leurs affaires et un tapis roulant leur permet d'accéder en toute tranquillité au bord de l'eau. Une fois dans l'eau, des balises leur indiquent les distances ainsi que la profondeur du bassin, grâce au bracelet.

En somme, notre démarche allie plaisir et sécurité. J'espère que d'autres communes suivront notre exemple.

Je vous remercie encore pour ce prix.

**II. Prix de l'environnement****Didier BOROTRA**

Monsieur Hunault, PDG de Primagaz, va maintenant remettre le Prix de l'environnement.

Ce prix est décerné à la commune d'Usson-en-Forez et à son Maire, Madame Jeannine Crozet, pour la reconstitution d'un jardin de curé.

**Jeannine CROZET, Maire d'Usson-en-Forez**

Je dois vous avouer que je suis très émue de me retrouver ici parmi vous, et bien entendu de recevoir ce prix.

Je représente sans doute aujourd'hui la plus petite commune puisque Usson-en-Forez ne compte que 1 260 habitants.

Nous avons la chance d'abriter dans un bâtiment en pierre, un musée de 2 500 mètres carrés. Dernièrement, un jardin de curé a été reconstitué. Je vous rappelle qu'un tel jardin est constitué de 4 rectangles disposés autour d'un axe.

Dans ce jardin, des plantes médicinales, aromatiques, des fleurs et des légumes sont cultivés comme dans un véritable jardin de curé.

Si vous passez par notre commune, vous pourrez constater que cet endroit est un havre de paix.

Je vous remercie.

### **III. Prix du dynamisme économique**

#### **Didier BOROTRA**

Monsieur Guy Laffitte Directeur des Caisses Nationales des Caisses d'Epargne, va maintenant remettre le Prix du dynamisme économique.

Ce prix est attribué à la ville de Cannes et récompense l'organisation d'un festival de shopping pendant une période creuse.

#### **Monsieur le Maire-adjoint de la ville de Cannes**

Je vous remercie au nom de Monsieur le Maire de Cannes, Bernard Brochant, qui ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui en raison du festival du cinéma.

Cannes est une petite ville à l'échelle mondiale. Elle est aussi une marque internationale, soumise à une très forte concurrence.

Nous avons donc souhaité dynamiser notre commune pendant une des rares périodes creuses en organisant un festival de shopping comme vous l'a indiqué Monsieur Borotra.

Merci de reconnaître les efforts que nous réalisons. Merci à la Caisse d'Epargne.

### **IV. Prix « coup de cœur »**

#### **Didier BOROTRA**

Monsieur le Ministre Délégué au Tourisme va maintenant remettre le Prix « coup de cœur ». Ce prix est décerné à la commune de Saint-Michel-en-Grève et à son Maire, Monsieur René Ropartz. Il récompense l'opération « village–artiste ».

#### **Monsieur René ROPARTZ, Maire de Saint-Michel-en-Grève**

Nous sommes vraiment très touchés.

Notre commune compte seulement 400 habitants et à peine 1 200 en période estivale. Je crois donc pouvoir dire que je suis aujourd'hui le représentant de la plus petite commune !

Nous faisons face depuis plus de 30 ans au problème constitué par l'échouage d'algues vertes. Le tourisme qui constituait auparavant notre principale activité est aujourd'hui sinistré. Un seul hôtel parvient tant bien que mal à fonctionner alors que nous avons compté jusqu'à six établissements il y a peu.

Afin de redonner vie à notre village, nous avons examiné plusieurs solutions. L'idée qui consistait à accueillir des galeries d'art et des artistes, nous a semblé la plus intéressante.

Aujourd'hui, nous sommes parvenus à redresser l'image de Saint-Michel. D'ailleurs, en vous rendant sur le site [www.info-bretagne.com](http://www.info-bretagne.com), vous constaterez que nous sommes mis à l'honneur.

Je vous remercie.

## **V. Trophée de l'Escale**

### **Didier BOROTRA**

Le Trophée de l'Escale récompense les ports pour leur qualité d'accueil, leur environnement, les services qu'ils proposent.

Ce Trophée a reçu le soutien de nos partenaires : Primagaz, le Yacht-Club de France et la Fédération des Ports de Plaisance.

La commune d'Evian reçoit le Trophée d'eau douce et la commune de Mauguio-Carnon celui de l'eau salée.

### **Monsieur BRUNET, représentant du Yacht-Club de France**

Ce Trophée récompense le port qui réserve le meilleur accueil, comme cela vient d'être souligné.

Il nous apparaît important que le vacancier ait envie de revenir. C'est la condition du succès d'un port de plaisance.

J'espère pour ma part que ce trophée connaîtra un avenir durable.

### **Yvon PRADEILLES, Maire de Mauguio-Carnon**

Je vous remercie chaleureusement pour ce prix.

Permettez-moi de situer ma commune. Mauguio-Carnon est une station balnéaire de l'Hérault qui se trouve à proximité de la Grande-Motte. Nous bénéficions de la présence sur le territoire de notre commune de l'aéroport de Montpellier.

### **Marc FRANCINA, Maire d'Evian**

Je vous remercie à mon tour.

Je souligne que le lac Leman abrite un grand nombre de ports. La concurrence y est donc élevée. Malheureusement, nous constatons toujours côté français un manque de 3 000 places pour accueillir des bateaux.

Beaucoup de touristes, notamment d'Alsace et de Lorraine, viennent à Evian le week-end. Evidemment, nous nous en félicitons.

**Eric RAHYR, représentant de la Fédération française des ports de plaisance**

Au nom de la Fédération française des ports de plaisance, je remercie votre association de nous avoir accueilli au sein du jury. Nous sommes heureux que deux de nos adhérents aient été récompensés.

Je vous souhaite à tous une bonne après-midi.

**Didier BOROTRA**

J'exprime à nouveau notre gratitude à nos partenaires.

**VI. Présentation du nouveau label d'accueil des familles et des enfants****André PERILLAT-AMEDE, Maire du Grand-Bornand**

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie l'ANMSCCT d'avoir bien voulu m'accueillir au sein de son Conseil d'Administration et je rends hommage à Claude Massoure, mon prédécesseur au poste de Vice-Président de notre association.

Le comité que j'ai récemment présidé pour l'accueil des familles et des enfants a rendu sa copie. Notre travail a débouché sur la mise en place d'un label en coordination avec l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne et la Fédération Française des Stations Vertes.

Nous avons attribué l'appellation « Famille Plus » à notre label. Celui-ci désigne un référentiel touristique national unique en son genre dans notre pays qui vise à identifier l'offre touristique et à répondre à l'attente des familles en termes d'accueil.

Ce nouveau label devrait s'intégrer dans le Plan Qualité France.

Bien évidemment, son obtention repose sur le respect de critères communs et d'exigences propres au territoire.

J'espère que de nombreuses communes adhéreront à notre démarche afin d'assurer son succès.

Je vous remercie de votre attention.

## **Allocution de Léon BERTRAND, Ministre Délégué au Tourisme**

Monsieur le Président Borotra et Monsieur le Président Blanc-Tailleur, Mesdames, Messieurs les élus,

Je tiens à vous dire combien l'organisation commune de vos deux Assemblées Générales me réjouit.

Cela fait maintenant trois ans que je participe au gouvernement, tout d'abord en qualité de Secrétaire d'Etat et depuis peu en tant que Ministre Délégué au Tourisme. Je retiens de cette expérience qu'il importe de s'allier pour peser sur les débats, pour compter. La dispersion, la division me paraissent peu propices à la réactivité, et je ne doute pas que vous abonderez dans mon sens.

Grâce au travail que nous avons accompli tous ensemble en concertation avec les deux comités interministériels réunis en 2003 et en 2004, les enjeux de l'économie touristique sont pris en compte par le gouvernement à leur juste mesure. Soucieux de dynamiser notre secteur dans le contexte de la mondialisation et d'une concurrence accrue, celui-ci répond aux multiples défis qui nous sont posés.

Votre initiative commune, de toute évidence, s'inscrit dans la même démarche. Vous avez, je crois, réparti également vos travaux entre les deux associations. J'aimerais de mon côté dresser devant vous un bilan de la saison touristique de l'hiver 2004-2005, en ayant le même souci d'équilibre.

### **I. Bilan de la saison touristique 2004-2005**

Malgré un démarrage difficile, on peut estimer que la saison a été globalement satisfaisante pour les stations de montagne. Les stations subalpines ont toutefois pâti d'un enneigement insuffisant.

En termes de fréquentation, les résultats apparaissent contrastés. On constate une baisse très nette de la clientèle française, amortie par une forte hausse de la clientèle en provenance d'Europe, particulièrement du sud et de l'est du continent. Il apparaît donc que les efforts de communication réalisés depuis l'hiver 2003-2004 ont porté leurs fruits.

Autre enseignement majeur de la première enquête de fréquentation : il semble que les stations familiales de moyenne montagne gagnent des parts de marché en misant sur les hébergements de charme et sur une offre d'activités hors ski très diversifiée.

Cette réussite illustre *a contrario* les faiblesses dont souffrent nos sports d'hiver : offre de logements insuffisante, accueil en langue étrangère trop restreint, inadaptation des réservations aux courts séjours, insuffisance des activités proposées à la clientèle des seniors et des non-skieurs.

A l'occasion du *workshop* Grand Ski organisé cette année à Chambéry, le Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique de la Montagne a rendu public une étude. Celle-ci propose un certain nombre de pistes que nous devrions, me semble-t-il, explorer. Car si la montagne française ne

manque pas d'atouts, la concurrence de nos voisins transalpins et des nouvelles destinations d'Europe Orientale nous met à rude épreuve.

## II. Les avancées

De nombreux efforts ont été accomplis ces dernières années par les professionnels du tourisme et les collectivités pour loger les saisonniers, moderniser les installations et étendre les domaines skiables en reliant entre elles les stations. En outre, certaines faiblesses de notre offre, que j'ai mises plus haut en évidence, ont progressivement été corrigées.

Je tiens naturellement à saluer la mise en place du label « famille plus », national et commun à la mer et à la montagne. Ce label devrait bien entendu trouver sa place dans notre Plan Qualité France comme l'a suggéré Monsieur le Maire du Grand-Bornand.

De son côté, le Ministère a souhaité accompagner ces évolutions pour aider les professionnels à mieux répondre aux attentes de leur clientèle. Deux types d'action ont été privilégiés : la réhabilitation de l'immobilier de loisirs et la fidélisation des saisonniers.

Vos associations sont intervenues pour obtenir l'adoption définitif de l'article 3 ter du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. Vous n'ignorez sans doute pas que ledit article ouvre droit à une réduction d'impôts aux propriétaires s'engageant à rénover leur appartement dans le cadre d'une réhabilitation de l'immobilier de loisirs décidée par la commune. Il prévoit également des mesures fiscales pour les résidences de tourisme et les résidences meublées de tourisme.

Je tiens à vous assurer que les décrets d'application seront publiés avant l'été.

Quant à la question du logement des saisonniers, je souhaite rappeler que l'accord exemplaire signé pour la Savoie le 31 décembre 2002 entre l'Etat et les partenaires sociaux, a permis de changer les règles d'utilisation du 1 % patronal et a suscité la création de 840 lits en deux ans. Cet accord vient d'être étendu à toute la France.

Dans le même domaine, les élus du Club Mer-Montagne actuellement présidé par le Maire de Royan ont mis en place un dispositif expérimental.

## III. La réforme du classement des stations

Je reviens maintenant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Stations Classées et des Communes Touristiques. Nous avons eu l'occasion de nous retrouver le 28 février dernier autour d'une problématique récurrente : la réforme du classement des stations. Vous connaissez ma détermination à faire évoluer ce dossier.

Je crois que nous sommes parvenus aujourd'hui à un réel consensus sur la plupart des points essentiels, comme la question du périmètre communal, la procédure déconcentrée avec décision nationale, le délai d'instruction limité et le classement temporaire et révisable.

Mon objectif est désormais de présenter le plus rapidement possible un projet de loi qui permette de simplifier la procédure de classement et de définir des critères d'éligibilité clairs qui récompensent l'excellence en matière de tourisme.

#### **IV. Le Plan Qualité-France**

Le Plan Qualité France vise également l'excellence. Aujourd'hui dans une phase de coopération après la réunion du Comité National de Sélection, il a permis de lancer officiellement l'appel à candidatures. Les premiers panonceaux devraient être visibles avant l'été.

Le Plan peut désormais entrer dans une seconde phase avec le début d'une réflexion sur les nouveaux secteurs d'activités de loisirs et culturelles dans les espaces touristiques.

#### **V. La réforme de la taxe de séjour**

La réforme de la taxe de séjour est essentielle au développement des communes touristiques. La phase de réflexion n'est pas encore terminée mais le compromis est proche, en particulier sur l'élargissement de l'assiette, sur une plus grande liberté tarifaire ou sur l'affectation des recettes aux offices de tourisme.

Je présenterai tout à l'heure devant l'Assemblée nationale le projet de loi portant sur la ratification de l'ordonnance relative au code du tourisme. Je participerai également ce soir aux Quatrièmes Rencontres sur le tourisme, consacrées à l'emploi.

Cette longue journée me confirme dans l'idée que notre industrie bénéficie aujourd'hui d'une plus grande visibilité. Notre partenariat, notre volonté commune d'accorder aux activités touristiques l'attention qu'elles méritent eu égard à leur poids économique, ne sont sans doute pas étrangers à cette évolution.

Je vous assure pour ma part de ma détermination à poursuivre ce dialogue fructueux.

# Assemblée Générale de l'ANMSM

## Ouverture

**Gilbert BLANC-TAILLEUR**  
**Président de l'ANMSM**

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale de l'ANMSM.

Nous laissons tout de suite la parole à Monsieur Pierre Jarlier, Sénateur du Cantal, Rapporteur pour avis du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

## La loi sur l'eau et les milieux aquatiques

**Pierre JARLIER**  
**Sénateur du Cantal, Rapporteur pour avis du projet de loi**

Je dois tout d'abord vous dire que je suis très heureux de pouvoir m'exprimer aujourd'hui devant votre Assemblée Générale.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, j'ai été nommé rapporteur pour avis du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

### **I. Les enjeux environnementaux**

Cette loi répond à des enjeux environnementaux à l'intérieur de notre territoire mais elle voit le jour dans un contexte international très délicat. Je rappelle que 40 % de la population mondiale vit en situation de pénurie d'eau à l'heure actuelle.

A bien des égards, nous pouvons dans notre pays dresser des constats tout aussi effrayants : 75 % des rivières et 50 % des nappes contiennent des pesticides, 50 % du territoire est pollué par les nitrates, 120 agglomérations de plus 15 000 habitants ne disposent pas d'un assainissement aux normes.

D'ailleurs, la France risque d'être astreinte au règlement d'une amende de 150 000 euros par jour si elle ne se conforme pas à ces normes.

A n'en pas douter, l'eau représente un enjeu financier considérable. Ainsi, le coût de la distribution de l'eau n'est pas négligeable. Par ailleurs, les investissements de mise en conformité vont

représenter 11,3 milliards d'euros d'ici 2013. Le renouvellement des équipements et des réseaux va également nécessiter une dépense de 200 milliards d'euros dans les prochaines années.

Les collectivités locales devront certainement participer à ces financements. Ce sujet et les préoccupations qui l'entourent vous concernent donc directement.

Ce projet de loi présente aussi un enjeu réglementaire. En effet, nous nous trouvons pour l'instant dans le cadre juridique de la loi du 16 décembre 1964 et de celle du 3 janvier 1992. Il importait que nous nous mettions en phase avec la directive-cadre dont l'habilitation a été prononcée le 21 avril 2004.

L'objectif de cette directive est de promouvoir le bon état des eaux à l'échéance 2015.

## **II. Présentation du projet de loi**

Le projet de loi vise notamment à rénover l'organisation institutionnelle du Conseil Supérieur de la Pêche et des Agences de l'Eau. Nous avons souhaité que les élus aient davantage de poids au sein de ces agences. Le Sénat a accepté que les Comités de Bassin soient constitués à 50 % par des collèges d'élus, à 30 % par des collèges d'utilisateurs et à 20 % par l'Etat. Le Président du Comité de bassin sera un élu et l'Etat ne pourra pas participer au vote afin qu'il ne joue pas un rôle d'arbitre.

### **1. Le rôle des Agences de l'Eau**

Ces agences voient leur rôle conforté et leurs redevances institutionnalisées. Par ailleurs, nous avons inscrit dans la loi l'obligation pour ces agences de consacrer un minimum de 150 millions d'euros à l'ancien Fonds d'aménagement. La gestion est certes déconcentrée mais le niveau de financement s'avère plus élevé.

Les Agences de l'Eau, dotées en conséquence, doivent aussi financer les FEOGA.

La gestion de cet ancien Fonds d'aménagement s'effectuera grâce à un système obligatoire de contractualisation avec les départements. Ainsi, les communes qui souhaiteront améliorer leur système d'assainissement disposeront d'un guichet unique à partir d'une convention pluriannuelle.

### **2. Les débits réservés**

La loi consacre le principe de débit minimum de 10 % sur l'ensemble des cours d'eau avec l'obligation de les rendre opérationnels dès la fin de la construction. La limite de mise en conformité à ces 10 % a été fixée à l'année 2013.

Néanmoins, le Sénat, pour tenir compte des ouvrages hydrauliques existants, a introduit une nouvelle disposition qui permet de limiter ce débit minimum au vingtième pour l'ensemble de ces ouvrages. Une sécurité a toutefois été établie : le débit minimum doit être calculé au jour le jour, au minimum au vingtième encore une fois.

Des redevances ont également été mises en place. Toutefois, elles sont optionnelles, notamment la redevance sur les eaux pluviales.

### **3. Les communes touristiques**

Un autre dispositif concerne les communes touristiques. Il a été décidé qu'une part fixe resterait comprise dans la redevance et que la dégressivité serait toujours possible hormis les cas présentant un risque au niveau de la capacité. Le prix de l'eau pourra aussi être adapté en fonction de la saison.

### **4. La gestion de l'assainissement autonome**

Un dispositif a été mis en place qui permet aux syndicats mixtes composés de départements et de communes dont aucune n'a plus de 3 000 habitants, de déroger à l'interdiction de financer sur leur budget général les dépenses liées aux services de distribution d'eau et d'assainissement.

Les collectivités territoriales dont les syndicats mixtes fermés, pourront prendre en charge le financement sur leur budget général pendant une durée limitée à quatre ans, le temps de la montée en puissance du dispositif.

Dans le système de gestion de l'assainissement autonome, deux nouveautés ont été introduites : le maire doit maintenant s'assurer de la conformité mais il peut demander à un propriétaire de justifier de cette conformité par l'intermédiaire d'un organisme privé.

Les intercommunalités se joignent au dispositif de gestion. Après le passage du projet de loi au Sénat, elles auront dorénavant la possibilité de prendre en compétence optionnelle la gestion de l'assainissement collectif. En outre, nous avons fait voter le principe de l'éligibilité aux compétences optionnelles qui donnent droit aux communautés de commune à la DGF modifiée.

Nous avons aussi créé un fonds départemental qui permettra de financer les projets d'assainissement en eau avec un plafonnement de 0,5 euro par habitant.

### **5. Le rôle des SAFER**

Le rôle des SATESE dans le cadre du département est conforté au niveau de l'appui technique aux collectivités. Toutefois, un amendement a été introduit afin que les communes bénéficient des services du SATESE même au cas leur taille se révèle *a priori* insuffisante.

Enfin, au sujet des berges, un Maire peut dorénavant se substituer à un riverain pour faire effectuer des travaux à ses frais lorsque l'état des berges le nécessite.

Je souhaitais vous communiquer toutes ces informations sur un texte compliqué, qui a suscité pas moins de 680 amendements et qui comportait plus de 50 articles.

Je vous remercie de votre attention.

**Gilbert BLANC-TAILLEUR**

Nous vous remercions à notre tour. Nous allons maintenant entendre Madame Béatrice Pavy, Député de la Sarthe et auteur d'un rapport parlementaire sur les classes de découvertes.

## **Relancer les classes de découvertes**

**Béatrice PAVY**

**Député de la Sarthe et auteur d'un rapport parlementaire  
« Classe de découvertes, sorties pédagogiques et voyages scolaires »**

Je vous remercie de m'avoir conviée aujourd'hui.

### **I. Un constat inquiétant**

Ce sujet me tient très à cœur comme vous pouvez l'imaginer. Depuis la mission qui m'a été confiée, je ne démords plus des sports de glisse. Je suis donc d'autant plus attristée de voir que le nombre de classes de découverte ne cesse de décroître. Or il ne fait aucun doute que les enfants d'aujourd'hui sont les skieurs de demain.

Il importe d'agir au plus vite afin d'inverser la tendance.

Comme vous le savez, les classes de neige sont apparues en 1953. Des réglementations ont suivi, toujours plus contraignantes au fil du temps. Depuis 1993, nous assistons à une chute vertigineuse du nombre de ces classes.

Le gouvernement a commandé en 2002 une étude sur les classes de découvertes. Le rapport a conclu à une diminution en termes d'effectifs mais également en termes de durée.

### **II. Les apports des classes de découvertes**

Pourtant, nous connaissons tous les apports de ces classes. J'aimerais vous les rappeler.

A l'évidence, l'enfant qui part en classe de neige vit un tournant, pédagogique tout d'abord, notamment dans l'approche des savoirs. Il est mis en contact avec la nature, avec un environnement propre à susciter l'enthousiasme de chacun.

L'apprentissage de l'autonomie et la vie en groupe lui permettent de s'épanouir par rapport à son milieu familial.

Bien préparé, le séjour élargit considérablement l'horizon des enfants. Evidemment, cela est d'autant plus vrai dans le cas des enfants issus de milieux défavorisés. Tous les enseignants le disent : une classe n'est plus la même à son retour d'une classe de découverte.

Les retombées économiques de ces séjours qui s'intercalent entre les périodes scolaires s'avèrent considérables. Cette affirmation ne suscitera sans doute pas votre étonnement.

### **III. Quelques propositions**

Il apparaît d'autant plus urgent d'agir en faveur d'un renouveau des classes de découverte. Parmi les propositions formulées dans mon rapport, certaines dépendent du Ministère de l'Education

Nationale et du Ministère du Tourisme, d'autres reposent sur une coopération plus étroite entre les différents services administratifs. Enfin, un grand nombre de mesures tiennent compte de l'action que vous êtes susceptibles de mener sur le terrain, au sein de vos communes.

J'appelais de mes vœux la diffusion par l'Education Nationale d'une circulaire rappelant les mérites des classes de découvertes et leur donnant ainsi une nouvelle impulsion. Le ministre a répondu à mes attentes le 5 janvier dernier.

Comme je l'espérais, le vocable « classe de découvertes » faisait un retour remarqué au préjudice de celui de « sorties scolaires avec nuitées ».

Au-delà de ce problème de terminologie, la circulaire recense les avantages offerts par les classes de découverte. De ce point de vue, l'avancée me paraît significative.

Par ailleurs, il m'a semblé essentiel de valoriser le travail des enseignants pour qui un départ en classes de découverte représente une surcharge de travail et de responsabilité. Naturellement, toute reconnaissance financière se heurte à l'argument imparable de la nécessaire maîtrise des finances publiques. Les moyens de cette revalorisation sont donc encore à trouver.

Toutefois, on note dans cette circulaire que « les inspecteurs en charge d'une circonscription veilleront à valoriser l'engagement d'enseignants impliqués dans un tel dispositif et feront connaître les réussites dans ce domaine ». Il s'agit là indéniablement d'un progrès.

Cependant, je crois que nous ne pourrons à terme faire l'économie de l'octroi aux enseignants d'heures de préparation et de récupération en amont et en aval du séjour.

J'estime également nécessaire de former les enseignants mais nous sommes pour cela tributaires des académies. La solution consisterait alors à mettre en place des parrainages associant les enseignants les plus expérimentés aux plus jeunes d'entre eux. Je vous invite à colporter cette idée jusqu'au sein des centres d'hébergement de vos communes.

Les réticences des parents doivent elles aussi être surmontées. La circulaire propose de les associer au projet afin de répondre à chacune de leurs interrogations.

Je souhaite aussi la mise en place d'une plate-forme informatique facilitant la diffusion des informations et permettant aux différents acteurs de se tenir au courant de l'évolution de leur secteur.

La teneur pédagogique du projet paraît en effet essentielle. La circulaire en développe les différents aspects : la durée, la préparation, l'évaluation, le suivi et l'exploitation *a posteriori*.

J'ai également préconisé l'inscription de la classe de neige dans la scolarité globale de l'enfant.

Malheureusement, les relations difficiles avec les inspections académiques ne favorisent pas ces évolutions ; la circulaire clarifie cependant les responsabilités respectives des académies d'origine et d'arrivée. Vous avez aussi en tant que maires une lourde responsabilité au niveau de la conformité des structures. Il s'avère dès lors indispensable d'instaurer un partenariat étroit entre l'inspection académique, la municipalité et l'hébergeur.

Je souhaite maintenant aborder la question financière.

Les maires des stations de montagne doivent inciter les écoles d'autres communes à effectuer un séjour dans leur station, notamment en accordant des facilités financières en partenariat avec les hébergeurs, les sociétés exploitant les remontées mécaniques ou les entreprises de location de matériel de ski. Dans le cas contraire, les classes de neige risquent de se trouver hors de portée des bourses les plus modestes.

Je suis heureuse des progrès déjà accomplis. De toute évidence, cette aventure mérite notre mobilisation et notre soutien.

Je vous remercie de votre attention.

### **Marc FRANCINA**

L'idée qui consiste à inscrire la classe de neige dans la scolarité globale de l'enfant me paraît intéressante.

Vous avez également évoqué les avancées induites par la circulaire. Cependant, ce ne sont pas des objectifs que nous attendons mais bien des actes.

### **Béatrice PAVY**

Cette circulaire a le mérite de clarifier les inspections.

La volonté de faire partir les enfants au moins une fois dans leur scolarité est également exprimée. Mais vous avez raison de souligner qu'aucune obligation n'est formulée.

A titre personnel, j'ai demandé que des sorties scolaires soient organisées dans le cadre de l'école et non pas dans le cadre d'une classe. De cette manière, les enfants pourraient partir en début d'année et feraient plus facilement connaissance.

La circulaire vous paraît insuffisante. Toutefois, et vous l'avez vous-même affirmé, elle contient des avancées notables.

En outre, il me semble qu'il est de notre responsabilité à tous en tant qu'élus locaux, de faire partir les enfants.

La sécurité et la responsabilité des enseignants constituent aussi un problème de taille. Les accidents qui se sont produits ces dernières années ont placé ces questions sur le devant de la scène médiatique. Les enseignants se sont sentis lâchés par leur ministère de tutelle notamment du fait de la circulaire Royal en 1999. Par ailleurs, la formation à l'IUFM a été supprimée.

### **De la salle**

La vraie question est celle de la responsabilité des enseignants.

**Béatrice PAVY**

Nous ne pouvons pas non plus revenir sur les réglementations, sinon les parents refuseront de faire partir leurs enfants.

**De la salle**

Je crois, Madame, que dans le cadre de votre mission, vous devriez étudier la situation en Allemagne, où les centres de jeunes sont financés par le Ministère de la Santé à hauteur de 100 %.

Je connais un centre franco-allemand situé en territoire français, qui accueille environ vingt-cinq nationalités mais qui est plein à l'année à 85 %. Ce cas est malheureusement atypique.

**Béatrice PAVY**

Je suis l'évolution de la situation même si ma mission a pris fin.

Vous avez raison d'affirmer que certains exemples apparaissent probants. Des directeurs de centres d'hébergement développent parfois de multiples activités pour attirer les classes de découvertes et leurs initiatives sont couronnées de succès.

Il ne faut pas manquer de rappeler le cas de centres d'hébergement ouverts quelques mois dans l'année seulement, ce qui pose la question de leur viabilité économique.

**Gilbert BLANC-TAILLEUR**

Les acteurs de la montagne sont tout à fait disposés à relancer ce type d'action.

**Béatrice PAVY**

Cette mission parlementaire a eu l'avantage de sensibiliser un certain nombre d'acteurs. Depuis que j'ai remis mon rapport, je n'ai jamais reçu autant d'invitations à des réunions de parents d'élèves ou d'inspections d'académie.

# La loi DTR et la réforme de la procédure UTN

## Les enjeux d'une réforme

**Charles-Ange GINESY**  
**Vice-Président et Maire de Péone-Valberg**

Madame, Monsieur le Sénateur,

Madame, Monsieur le Député,

Mesdames, Messieurs les Maires et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je remercie Monsieur Michel Bouvard, Député de la Savoie et Président du Comité du Massif des Alpes de sa présence parmi nous. Tout à l'heure, il nous présentera le contenu de la loi sur le développement des territoires ruraux et sur la réforme de la procédure des Unités Touristiques Nouvelles.

Je suis pour ma part chargé de vous en exposer les enjeux dont chacun reconnaît l'importance capitale pour l'avenir de notre pays.

L'économie de marché génératrice de richesses, engendre aussi des difficultés que nous devons apprendre à gérer. Au nombre de ces difficultés figure le dépeuplement des territoires ruraux.

Je pourrais tout aussi bien évoquer le phénomène de l'exode rural, qu'aucune politique n'a pour l'instant réussi à endiguer.

Cependant, la loi DTR repose sur une innovation majeure. Elle permettra en effet d'aménager harmonieusement et durablement des territoires qui, en raison de leur positionnement géographique, se situent à l'écart du développement urbain.

L'expérience démontre que ces mécanismes ne sont pas spontanés. Il importe donc de légiférer en faveur d'un rééquilibrage et d'une régulation du développement sur le territoire national.

Cependant, l'aménagement des « espaces vides » ne doit pas reproduire le modèle urbain pour des raisons à la fois sociales et environnementales.

Suivant les perspectives que je viens de tracer, nous attendons de la loi qu'elle initie un mouvement, qu'elle régule un système et qu'elle différencie un modèle.

## I. Premier enjeu : initier un mouvement

D'après les chiffres du recensement, la population s'accroît dans la majorité des communes rurales depuis 1990.

Le solde migratoire de l'espace rural se révèle nettement positif (+ 410 000 habitants), tandis que le solde naturel demeure négatif (163 000 décès de plus que de naissances enregistrées sur la même période).

Dans le détail, on s'aperçoit que lorsque 100 personnes quittent la ville pour l'espace rural, 68 quittent la campagne pour la ville. Même les communes les plus éloignées des grands pôles urbains accueillent de nouveaux habitants.

De toute évidence, la ruralité française s'avère de plus en plus attractive.

Cette tendance se retrouve dans la hausse des prix de l'immobilier constatée par l'observatoire de la FNAIM. Dans un paysage de hausse générale, les plus fortes augmentations ont affecté le prix de maisons rurales en Ile-de-France.

Si l'exode rural n'est pas terminé, il nous faut néanmoins abandonner le discours de l'exode généralisé. La DATAR parvenait aux mêmes conclusions dans son rapport *Quelle France pour 2020 ?*, paru en septembre 2003.

En accompagnant ce mouvement sociologique, nous pourrons donner une nouvelle impulsion aux territoires ruraux.

## II. Deuxième enjeu : réguler le système

A mon sens, l'exode urbain comporte un grand danger : celui de voir certaines communes rurales devenir des cités dortoirs.

Si on n'y prend garde, la campagne basculerait à nouveau dans un système de dépendance de type périphérique. Elle ne servirait alors qu'à fournir de la main d'œuvre aux villes sans créer de richesse sur place. L'exode urbain est un mouvement qui mérite donc d'être pris en considération.

Cependant, les territoires ruraux ne connaissent pas tous la même évolution.

Les « trois visages » de la France rurale ont ainsi été définis par la DATAR :

- une « campagne des villes » sous influence urbaine ;
- une campagne « fragile » en recul économique et démographique. C'est dans cette catégorie que nous devons insérer la montagne.
- une « nouvelle campagne, en recherche d'équilibre » autour du développement touristique.

Comment organiser dans ces trois cas de figure, la cohabitation entre exode urbain et populations rurales tout en créant de la richesse sur place ?

Le monde rural est devenu le lieu de cohabitations inédites. De jeunes créateurs d'entreprise branchés sur Internet côtoient des employés parcourant chaque jour des dizaines de kilomètres pour se rendre en ville à leur travail. Des étrangers, souvent fortunés, sont de plus en plus nombreux à s'installer dans la campagne française où les prix de l'immobilier leur paraissent abordables. Des néo-ruraux reprennent des exploitations agricoles. De jeunes retraités reviennent dans la campagne de leur enfance.

Etant donné la diversité des situations, les territoires ruraux ont du mal à trouver leur équilibre économique, d'autant plus que les mouvements anciens persistent.

Les jeunes célibataires diplômés continuent à migrer vers la ville. Le vieillissement de la population rurale s'en trouve accentué.

La part des ouvriers, en revanche, se maintient alors que les agriculteurs deviennent ultra-minoritaires parmi la population active.

Le conflit social naissant entre le rural « productif » et la campagne vue comme un espace de détente et de loisirs se focalise autour d'objectifs différents voire divergents :

- la préservation des sites naturels ;
- la qualité de l'eau ;
- la défense du loup et de l'ours ;
- la chasse, les pesticides mais aussi les odeurs de lisier.

La concurrence pour l'obtention d'un logement et l'inflation des prix, qui pénalisent les ruraux « d'origine », exacerbent aussi les tensions. La hausse parallèle du prix des terres agricoles profite aux retraités agricoles mais freine l'installation de jeunes exploitants.

Par ailleurs, l'accès aux services publics mais aussi aux services marchands, constitue une autre source de mécontentement qui mobilise l'attention des élus ruraux.

Seul 40 % des « bassins de vie » répertoriés par l'INSEE sont considérés comme autonomes, autrement dit aptes à proposer aux habitants une gamme de services satisfaisante. Or les ruraux souhaitent obtenir la parité avec la ville.

Dans son rôle de régulation, la loi doit donc limiter les sources de friction entre populations en encadrant les PLU par les DTA ou bien la construction neuve dans les zones touristiques par des réglementations de type UTN.

Il lui revient de soutenir une économie endogène en maintenant des services publics, et de favoriser l'installation d'entreprises sur les territoires ruraux par la mise en place de zones franches.

Pendant environ trente ans, les hommes politiques ont vécu avec l'idée que la France serait de plus en plus urbaine. La gestion de l'immense espace rural ne constituait plus dès lors une priorité.

Les mentalités évoluent et une prise de conscience s'est opérée, comme l'illustre la mise en place de la DTR.

### **III. Troisième enjeu : différencier le modèle**

Le modèle économique des territoires ruraux doit reposer sur deux principes généraux :

- un caractère endogène, seul capable de lui assurer sa pérennité ;
- une préservation de l'environnement, conformément aux vœux de la population rurale dans sa grande variété.

Si l'on reprend la nomenclature de la DATAR, on espère donc obtenir :

- pour la campagne des villes, une incitation à l'installation des entreprises par une détaxation de type zone franche ;
- pour la campagne isolée, la création ou le renforcement des pôles d'activité cantonaux ou valléens centrés autour d'un avantage concurrentiel spécifique ;
- pour la campagne en recherche d'équilibre, le maintien voire le développement de pôles de service public.

J'ai choisi depuis quelques mois d'entraîner ma commune dans un programme ORIL. J'ai favorisé l'installation d'un centre de télétravail et d'une pépinière d'entreprises labellisées DATAR. Je poursuis par ailleurs avec détermination le développement d'une station de montagne moderne.

A titre personnel, je fonde beaucoup d'espoir sur la DTR.

Je laisse à présent le soin à Michel Bouvard de vous présenter la loi sur le développement des territoires ruraux.

#### **De la salle**

Je ne partage pas votre enthousiasme. Il me semble en effet que si la population quitte les centres-villes, elle s'installe en périphérie et non pas à la campagne.

Je vous soumets l'exemple de la Vallée des Ecrins où la population à l'année est de moins en moins nombreuse et où la fréquentation estivale diminue fortement.

#### **Charles-Ange GINESY**

Je ne suis pas optimiste en vous présentant cette loi. Il importe cependant que nous tenions compte des évolutions qu'elle permet.

#### **De la salle**

Créer de la richesse rurale me paraît indispensable. Cependant, il s'avère nécessaire de trouver des mécanismes financiers.

Avez-vous pu réaliser l'ORIL sans subventions du Conseil Général ?

**Charles-Ange GINESY**

Les co-financements se révèlent effectivement nécessaires.

**De la salle**

Ma commune a perdu en quelques années 30 % de sa population active. Ce phénomène doit être pris en considération.

## **Présentation de la loi sur les territoires ruraux**

**Michel BOUVARD**  
**Député de la Savoie, Président de la Commission permanente**  
**du Conseil National de la Montagne**

Charles-Ange Ginésy vient de vous présenter les enjeux de la réforme. Je vais pour ma part entrer dans les détails. Un premier aspect de la loi porte sur la réhabilitation de l'immobilier de loisirs, notamment dans l'article 3 ter.

Nous avons introduit une logique de défiscalisation, mais aussi de mutation, qui incite le propriétaire à vendre son bien à des investisseurs intéressés par une réhabilitation. Un dispositif est également prévu pour la réhabilitation du meublé.

Certains élus de mon département m'ont signalé que cet article 3 ter évoqué à l'instant, s'avérait peu lisible, particulièrement en raison de ses nombreuses références au Code général des impôts. Afin de remédier à cette difficulté, nous ferons en sorte de distribuer un document facilement accessible.

L'autre aspect se rapporte aux Unités Touristiques Nouvelles. Votre association, ainsi que d'autres, a été saisie d'un premier projet de décret de simplification. Cependant, je concède que celui-ci ne répondait pas aux attentes.

Quelques jours avant le vote du texte en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, nous avons pris l'initiative de rédiger dans la loi le décret afin de montrer notre détermination. Le décret a été adopté contre l'avis du gouvernement. Celui-ci s'est alors engagé à proposer un projet de décret conforme à nos attentes et en échange de la suppression du notre. La discussion au Sénat s'est tenue le 27 janvier dernier.

Le projet de décret comporte aujourd'hui une procédure à deux niveaux. Le premier niveau concerne la procédure UTN traditionnelle qui s'applique dans le cas d'un projet de remontée mécanique ayant pour effet de créer un nouveau domaine skiable, ou de l'aménagement de 200 hectares supplémentaires du domaine skiable. Il s'applique aussi lors d'aménagement de terrains de golf, de terrains de camping, de nouvelles pistes, avec chaque fois des conditions de superficie.

L'autre volet du décret portait sur la procédure simplifiée et impliquait notamment le passage devant la Commission des Sites. Nous avons estimé que cette Commission était inadaptée et qu'en l'état actuel des choses, elle ressemblait à une sorte de tribunal populaire. Je reviens à la procédure : le préfet de département délivre ensuite l'arrêté.

La procédure simplifiée concerne, elle, les projets de remontée mécanique sur un domaine skiable existant et pour une augmentation comprise entre 100 et 250 hectares de la surface de piste aménagée. Elle s'applique aussi à la création d'une remontée n'ayant pas pour objet principal de desservir un domaine skiable et pouvant transporter plus de 5 000 personnes par an sur un dénivelé supérieur à 150 mètres.

Enfin, s'appliquent à cette procédure, « en dehors des secteurs urbanisés ou des secteurs constructibles situés en continuité des zones d'urbanisation ainsi qu'en dehors des zones délimitées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les cartes communales et lorsqu'elles n'ont pas déjà été soumises pour avis à la Commission départementale compétente en matière de site », les opérations comportant la construction pour moins de 12 000 mètres carrés de SHON, les aménagements de terrains de camping de 20 à 200 emplacements et la création de pistes pour la pratique de sports d'hiver lorsque les travaux d'aménagement donnent lieu à notice d'impact. »

Je viens de vous donner lecture des dispositions prévues dans notre projet.

Lors de notre audition par la Commission permanente du CNM, la distinction entre le domaine skiable net et le domaine skiable brut est apparue. Nous avons considéré que cette distinction n'avait pas lieu d'être et qu'elle compliquait davantage les choses. On nous a heureusement donné gain de cause.

Permettez-moi à présent de vous dire à quelle étape de la procédure se trouve le projet de décret. Il n'a toujours pas été présenté devant le Conseil d'Etat car le décret instituant la Commission spécialisée en matière de Nature, Paysage et des Sites doit être présenté avant.

Avant la saisine devant le Conseil d'Etat et le passage devant la Commission, nous avons souhaité un certain nombre de modifications. Tout d'abord, il nous paraît nécessaire de préciser si les seuils financiers sont en hors taxe, ce qui semble *a priori* être le cas. Mais la loi ne souffre pas d'*a priori*.

Il convient également de modifier quelques dispositions. Le projet du gouvernement s'arrête à 10 000 mètres carrés de SHON alors que nous aimerais revenir sur la base de 12 000 mètres carrés de SHON. Au sujet du seuil d'hectares, notre souhait est de retenir 250 hectares. Au niveau des dénivelés, des seuils beaucoup trop faibles sont pris en compte. En outre, le seuil des 5 000 personnes me paraît assez flou.

Nous continuons de défendre auprès du gouvernement l'idée qu'il ne doit pas y avoir davantage de projets relevant des UTN que dans la configuration précédente. Dans le cas contraire, nous serions face à un échec.

A présent, je souhaite évoquer la manière dont les dossiers UTN sont examinés. Ainsi le projet d'UTN de la Vallée de la Turra a été refusé par le Préfet de Région sur instruction écrite du Ministre de l'Ecologie. Or, il me semble que ce Ministre n'est pas compétent en matière

d'urbanisme. Les communes concernées ont d'ailleurs formulé un recours auprès du Ministre de l'Equipment.

On ne peut que regretter le fait que des écologistes empêchent l'aboutissement de projets d'aménagement indispensables au développement économique de nos stations. Je crains d'ailleurs que ce phénomène prenne de l'ampleur, notamment dans le cas de procédures déconcentrées.

**Gilbert BLANC-TAILLEUR**

Nous vous remercions.

Vous avez souligné le problème des équipements. Pouvez-vous cependant, être davantage explicite ?

**Michel BOUVARD**

Nous sommes parfois confrontés à des situations où des communes attribuent à des conditions avantageuses des terrains à des investisseurs qui construisent un hôtel et le gèrent pendant deux ou trois ans. Mais sous prétexte de difficultés financières ou de manque de clientèle, ils transforment les chambres en appartements.

Je rappelle qu'il n'y a pas d'avantages fiscaux pour inciter à faire de l'hôtellerie.

**Gilbert BLANC-TAILLEUR**

Le même problème se pose pour les anciens hôtels. Le propriétaire d'un hôtel qui sollicite un permis de construire, pour un investissement de 20 000 ou 30 000 euros avec un amortissement de trois ans, peut transformer son établissement en résidence de loisirs au détriment de la collectivité.

**Michel BOUVARD**

Je crois qu'il faudrait que nous constituions un groupe de travail sur ce sujet.

**De la salle**

Je trouve dommage que le dispositif ORIL ne soit pas davantage développé dans nos stations.

**Michel BOUVARD**

Nous avons mis en place un vrai système de défiscalisation. L'expérimentation est ouverte, notamment dans le cas des meublés.

Il importe peut-être d'attendre un premier bilan avant de se prononcer.

**Gilbert BLANC-TAILLEUR**

Nous laissons maintenant la parole à notre expert-comptable.

## **Rapport financier**

**Jean-Henri MIR**  
**Trésorier et Maire de Saint-Lary-Soulan**

Je vais vous donner lecture du rapport du trésorier puis du rapport du Commissaire aux Comptes.

*« Avant de vous présenter les résultats de l'exercice 2004, je voudrais appeler votre attention en ma qualité de trésorier de l'association sur la situation de la station des Rousses. »*

*Notre Conseil d'Administration a en effet prononcé la radiation de cette commune qui n'acquitte plus ses cotisations depuis 2002 ; c'est pourquoi je vous demande aujourd'hui d'entériner cette décision. En dépit des différentes tentatives de médiation, nous n'avons pu parvenir à un compromis. Je vous précise également que nous avons rétabli le contact avec la station de Peyragude qui a manifesté le souhait de revenir parmi nous. »*

Je rappelle que nous avons été confrontés au transfert du siège social. A l'actif du bilan, vous trouvez donc un poste d'1 122 000 euros, qui se rapportent à l'acquisition du nouveau siège Rue de Madrid pour 950 000 euros et pour lequel un emprunt de 650 000 euros sur dix ans à 4 % a été souscrit.

Dans le même temps, la banque a souhaité prendre en garantie un nantissement des valeurs mobilières de placement à hauteur de 650 000 francs. Il avait été annoncé que ce projet ne modifierait pas l'équilibre financier de l'association. Vous pouvez constater que ce critère a été respecté.

Les cotisations perçues en 2004 s'élèvent à 2 486 000 euros, au même niveau que 2003. L'augmentation a reflété celle de l'inflation.

Dans les charges exceptionnelles figurent les dotations sur la provision de garantie de salaire.

L'ensemble des agencements du Boulevard Haussmann ont été dépréciés afin d'optimiser l'impôt.

Le résultat de l'exercice est de 112 000 euros. Je rappelle que l'ensemble du fonds de réserve couvre les dépenses de fonctionnement.

Le report à nouveau utilisable pour les actions France ressortirait à 601 000 euros. Le fonds de réserve atteint au total 1 445 000 euros.

Monsieur le Président, je vous invite à approuver les comptes.

### **Gilbert BLANC-TAILLEUR**

Je souhaite simplement souligner que ce fonds de réserve nous met à l'abri de toute mauvaise surprise.

*Les comptes sont approuvés à l'unanimité.*

**Jean-Henri MIR**

Je vous donne à présent lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

*« En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes annuels de l'exercice 2004.*

*J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession et retenu les estimations significatives pour l'arrêté des comptes.*

*J'estime que mes travaux fournissent une base raisonnable à l'opinion ci-après exprimée.*

*Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. »*

**Gilbert BLANC-TAILLEUR**

Nous vous proposons aujourd'hui de nommer Monsieur Michel Khan comme Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Magnat comme suppléant.

*Cette décision est ratifiée à l'unanimité.*

Je souhaite à présent mettre l'accent sur deux axes de travail. Il importe tout d'abord que nous améliorions notre communication interne. Un système d'alerte a d'ores et déjà été mis en place. Ensuite, nous envisageons de renforcer notre service juridique, notamment en direction de nos adhérents. Nous avons cependant commencé à publier un certain nombre de guides pratiques.

Je voudrais également évoquer le problème des transports médicalisés par hélicoptère. Nous avions interrogé le Ministère de l'Intérieur sur ce sujet. Voici sa réponse :

*« Les communes ne peuvent recourir à des moyens privés pour transporter par voie aérienne des personnes accidentées sans avoir préalablement passer un contrat satisfaisant aux règles posées par la directive 2004-18 précitée, ainsi qu'au principe de liberté d'accès à la commande public, d'égalité de traitement et de transparence de procédure. »*

Notre association va travailler sur un cahier des charges type.

Quant au remboursement des frais de secours, il me paraît nécessaire d'engager une vaste réflexion.

Au sujet de France Montagne, je vous confirme que l'acquisition des locaux est en cours. Notre association réglera un tiers de la somme.

Enfin, sachez que le projet des Champs-Élysées a été abandonné en raison de l'importance du coût. Cependant, la mairie de Paris nous a confirmé qu'elle souhaitait finaliser ce projet, peut-être à Montmartre. Cette opération pourrait être renouvelée.

Je me félicite une nouvelle fois de l'organisation de cette Assemblée Générale commune.

Je remercie chacun des intervenants de cette journée.